Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261117-2026-091-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation
ANDREZIEUX-BOUTHEON
MAIRIE
François DRIOL

Rapport d'orientations budgétaires 2027







Ville d'Andrézieux-Bouthéon
Direction générale des services - Novembre 2026

Préambule

Instauré par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle du cycle budgétaire des collectivités territoriales. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document présente notamment les perspectives d'évolution des recettes et des dépenses, la stratégie d'investissement, les orientations en matière de fiscalité, d'endettement, de gestion des ressources humaines ainsi que les relations financières entretenues avec les différents partenaires institutionnels de la commune. Il permet également d'apprécier les conséquences de ces choix sur les grands équilibres financiers et sur la solvabilité de la collectivité.

Pour les communes appliquant la nomenclature M57, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4. Ce débat d'orientations budgétaires traduit les engagements politiques et projets de la municipalité. Il intègre le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2027.

Le DOB n'a pas vocation à constituer un budget anticipé. Il vise avant tout à permettre aux élus de disposer d'une vision partagée des principaux enjeux financiers et budgétaires auxquels la collectivité est confrontée, et à définir les orientations qui guideront l'élaboration du budget primitif 2027, dont le vote est prévu lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre prochain. Il informe les élus et les habitants sur les orientations financières de la collectivité à court et moyen termes.

Le débat porte tant sur le budget principal de la commune que sur ses budgets annexes et donne lieu à un vote formel du Conseil municipal.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans une logique de transparence, de prospective et de pilotage financier. Il constitue le support de référence du débat budgétaire et permet de replacer les choix de la collectivité dans leur environnement économique, financier et institutionnel.

Dans un contexte marqué par de fortes incertitudes économiques, une tension persistante sur les finances publiques nationales et de nouvelles contraintes pesant sur les collectivités territoriales, illustrées notamment par les mesures confiscatoires insérées dans projet de loi de finances pour 2027, la commune doit, poursuivre une gestion rigoureuse et responsable, tout en préservant sa capacité à répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.

Les orientations présentées dans ce rapport traduisent ainsi la volonté municipale de concilier maîtrise des dépenses de fonctionnement, préservation de l'attractivité du territoire, maintien d'un niveau d'investissement soutenu au service des projets communaux et gestion prudente de l'endettement, afin de garantir durablement les équilibres financiers de la collectivité.

Mot du maire

Une ère nouvelle

Depuis de nombreuses décennies, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon bénéficie de l'image d'une commune dynamique et attractive, ayant pu se construire et se développer grâce à des recettes « hors normes » et bien souvent enviées.

Le caractère atypique de notre commune, lié notamment à sa situation géographique stratégique faisant le lien entre le bassin stéphanois et la plaine du Forez, et à son histoire industrielle caractérisée par la présence sur son territoire de nombreux acteurs économiques ayant apporté des ressources exceptionnelles, constitue une réalité indéniable. Ce profil atypique s'est traduit par un développement de la ville autour d'équipements et de services extraordinaires (au sens premier du terme), dont bénéficient aujourd'hui les Andréziens-Bouthéonnais mais aussi les associations ou les habitants des communes voisines qui travaillent ou traversent Andrézieux-Bouthéon.

Andrézieux-Bouthéon dispose ainsi de services et équipements sans commune mesure avec ce qui est généralement observé dans des villes de sa strate démographique, s'accompagnant de facto de coûts de fonctionnement et d'un niveau d'investissement eux aussi bien au-delà de ce qui est généralement admis pour une ville de 10 000 habitants.

Au final, Andrézieux-Bouthéon s'est construite durant ces dernières décennies autour d'ambitions parfois démesurées et bien souvent en sous-estimant les coûts indirects et futurs liés à ses équipements. Cela s'est traduit, notamment et par exemple, par le choix dès le début des années 2010 de réduire la pression fiscale en diminuant, à plusieurs reprises, ses taux d'imposition alors-même qu'ils étaient déjà parmi les plus bas observés dans les communes ligériennes de plus de 5 000 habitants. Ces décisions ont conduit l'Etat, en 2017, à identifier Andrézieux-Bouthéon comme une commune riche et ainsi à décider non seulement de lui supprimer le bénéfice de toute dotation annuelle mais surtout de prélever chaque année une contribution de 197 000 € conforme à la loi, à durée indéterminée, pour participer (dès lors) au redressement des finances publiques.

A partir de 2020, l'équipe municipale a souhaité porter un projet visant à accompagner le développement équilibré de la ville autour de priorités claires : préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie exceptionnel de notre commune, favoriser un développement et une urbanisation nécessaire pour répondre raisonnablement aux besoins, entretenir et mettre à niveau le patrimoine municipal plutôt que continuer à l'accroitre, préparer la ville aux enjeux futurs en promouvant l'écocitoyenneté dans toutes les politiques publiques, soutenir le dynamisme de la vie associative et du commerce de

proximité, apporter des services à la population accessibles à tous les Andréziens-Bouthéonnais tout en protégeant les plus vulnérables.

C'est aussi à partir de 202 qu'une démarche a été engagée pour faire prendre conscience à tous : administrés, associations, partenaires, services et élus, que cette situation exceptionnellement favorable ne serait pas pérenne.

Nos efforts de gestion ont permis durant plusieurs années de maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement malgré les crises multiples qu'il a fallu affronter, de maintenir un haut niveau de services aux habitants et de soutien aux associations, de conserver un haut niveau d'investissement sans pour autant dégrader la dette et impacter les contribuables et usagers.
Malheureusement, les diverses mesures confiscatoires décidées par l'Etat, la succession de crises locales, nationales et internationales et les événements climatiques dont, récemment, le violent orage de grêle du 16 juillet dernier qui a détruit, en tout ou partie, environ 75% des toitures de nos bâtiments ont une incidence majeure et durable sur l'équilibre de nos budgets.
Cet état de fait se traduit par la dégradation mécanique de nos équilibres budgétaires, comme pour toutes les collectivités territoriales. Il nous conduit à adapter nos orientations budgétaires et à impulser une démarche structurelle et pluriannuelle d'économies.

Notre niveau de vie est désormais sensiblement supérieur à ce que nos finances peuvent raisonnablement et durablement supporter.
Ce constat s'appuie sur la réalité de prospectives et de chiffres qui confirment l'érosion continue de nos marges de manœuvre.
Il doit nous conduire à réduire avec rigueur nos dépenses, tout en optimisant nos recettes.

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon et toutes ses composantes doivent entrer dans une ère nouvelle et apprendre à faire autrement, pas pour faire moins mais pour faire mieux.

Ces contraintes multiples et les incertitudes qui entourent le fonctionnement et le budget de notre collectivité ne doivent pas se traduire par une paralysie et un immobilisme.
Andrézieux-Bouthéon doit continuer à se développer autour d'un projet clair, responsable, ambitieux et adapté.

Vivre la ville au quotidien et construire la ville de demain

Proposer un service public de proximité moderne, accessible et adapté aux besoins et nouveaux usages des Andréziens-Bouthéonnais, au meilleur coût pour le contribuable et l'usager.

C'est l'ADN de l'action de l'équipe municipale depuis 2020, et le fil conducteur du projet que nous voulons pour notre ville et que les Andréziens-Bouthéonnais ont validé sans ambiguïté le 15 mars 2026. Dans la continuité des actions conduites sous la précédente mandature, nous entendons poursuivre la gestion rigoureuse, transparente et responsable de la ville et des deniers publics.

A travers notre projet, nous entendons accompagner au mieux les Andréziens-Bouthéonnais dans leurs besoins du quotidien en proposant un service public de proximité ; tout en projetant la ville d'Andrézieux-Bouthéon sur les prochaines décennies.

Le mandat qui s'ouvre doit intégrer les multiples contraintes pesant sur les collectivités et plus particulièrement sur la ville d'Andrézieux-Bouthéon. Le contexte général et durable d'instabilité politique et de dégradation inquiétante des finances publiques se traduit depuis plusieurs années par une tension grandissante sur nos ressources… Dans ce contexte difficile, l'équipe municipale entend néanmoins poursuivre son action et porter haut les couleurs d'Andrézieux-Bouthéon à travers un plan de mandat à la fois responsable et ambitieux.

Le budget primitif 2027 marque donc la première étape de ce nouveau mandat qui doit permettre de projeter la ville d'Andrézieux-Bouthéon dans les décennies futures.

A travers la succession des épisodes de chaleur extrême, la situation généralisée et prolongée de sècheresse touchant notre département, et le dramatique orage de grêle qui s'est abattu sur la commune le 16 juillet dernier, l'été que nous venons de passer nous a malheureusement rappelé la réalité du changement climatique et ses conséquences concrètes et terribles. Dans ce contexte, par ailleurs marqué par les incertitudes politiques liées aux prochaines échéances électorales et par une situation de tension généralisée et pérenne sur les finances publiques, nous avons dû, en responsabilité, revoir nos priorités et adapter nos ambitions.

Une action municipale s'articulant autour de 4 axes

Le mandat 2026 – 2032 qui s'ouvre s'inscrit dans la continuité du précédent, caractérisé par six ans d'actions concrètes qui ont continué à forger la physionomie actuelle d'Andrézieux-Bouthéon, ville où il fait bon vivre et dont nous sommes si fiers.

Six années intenses, au cours desquelles, élus et services municipaux ont travaillé sans relâche et de façon tangible au service de la ville, de ceux qui y vivent et la font prospérer et rayonner.

La tâche et la responsabilité se voulaient déjà immenses il y a six ans. Elles ont été encore alourdies par la douloureuse réalité des crises successives qui nous ont heurtés de plein fouet, avec leurs sévères impacts humains et financiers, dont nous payons tous le prix aujourd'hui. Après, la pandémie mondiale du Covid-19 en 2020 et ses répercussions sanitaires, sociales et économiques dramatiques ; la guerre en Ukraine accompagnée par une forte inflation ou encore la crise énergétique ; le pouvoir d'achat des français et donc des Andréziens-Bouthéonnais est fortement pénalisé. Le violent et intense épisode de grêle qui a touché la commune le 16 juillet dernier, est venu bouleverser les prévisions budgétaires de la commune et nous impose de revoir nos priorités à court et moyen termes. Aujourd'hui les budgets des collectivités sont fortement et durablement impactés. Ces derniers étant de surcroît lourdement ponctionnés par les prélèvements continus de l'État dont les finances sont exsangues.

Mais la réalité, c'est aussi la façon dont malgré les épreuves, nous avons tenu et tenons toujours le cap. À force d'anticipation et de méthode, à force de travail et de rigueur, nous avons continué d'avancer, travaillant à concrétiser les projets ; à embellir, moderniser, équiper notre ville ; à améliorer le service rendu aux usagers ; à renforcer la propreté des espaces publics, la tranquillité de notre ville, la solidarité envers les plus fragiles…

Malgré les vents contraires, notre motivation et notre engagement restent intacts.

Ainsi, le Projet de ville 2026 – 2032, vise à promouvoir une ville responsable et tournée vers l'avenir, une ville pour tous et où chacun peut s'épanouir, une ville qui vit et où il fait bon vivre, et une ville qui compte et qui rayonne.

Nous avons fait le choix de relever les défis environnementaux ; de créer les conditions optimales de bien-être et de dignité pour nos aînés, d'épanouissement pour notre jeunesse, d'apprentissage pour nos écoliers ou de confort de nos tout petits. Nous voulons favoriser le dynamisme de notre économie, comme celui de notre calendrier événementiel ou nos offres sportives et culturelles, sources inestimables d'épanouissement individuel et de lien social. Nous soutenons de façon proactive le logement, le commerce, l'emploi.

Tout cela ne sera possible que grâce à la poursuite des actions concourant à la réalisation d'économies substantielles à force de maîtrise des dépenses et de performance publique.

AXE 1



Une ville
où il fait bon vivre

Préserver le cadre de vie exceptionnel d'Andrézieux-Bouthéon permettant à chacun de profiter et d'apprécier son « expérience de ville »

Andrézieux-Bouthéon dispose de tous les atouts pour rester un territoire attractif : l'authenticité, le positionnement géographique, la richesse du patrimoine naturel, la diversité de sa population, son patrimoine historique et culturel, la diversité et le dynamisme du tissu économique, le potentiel d'innovation et la qualité des équipements et des services font de notre territoire une destination de choix pour des citoyens en quête d'un nouveau lieu de vie et pour les entreprises.

Pour donner envie à de nouvelles populations de s'installer sur notre territoire et pour permettre à celles présentes de s'y épanouir, nous devons faire en sorte de faire de l'attractivité et du « bien-vivre » un marqueur politique fort de nos actions. Ainsi, nous poursuivrons l'ensemble des actions conduites pour entretenir l'espace public et en assurant la sécurité et la tranquillité pour tous ; de la même manière l'entretien et la mise en valeur de notre patrimoine.

Nous continuerons à promouvoir le vivre ensemble et l'épanouissement de tous les Andréziens-Bouthéonnais grâce à une offre sportive et culturelle accessible et variée ; ainsi qu'une animation de la ville tout au long de l'année et dans tous les quartiers.

Cet axe se traduira par les actions suivantes, concourant à :

- Préserver un cadre de vie agréable et apaisé où chacun peut librement et en toute sécurité profiter de son expérience de ville ;
- Entretenir et valoriser notre patrimoine naturel et développer la végétalisation de la ville ;
- Poursuivre les actions de sécurisation, mise aux normes, réhabilitation et mise en valeur du patrimoine bâti de la commune et de son espace public pour un meilleur confort d'usage ;
- Promouvoir l'ouverture à toutes les cultures ;
- Soutenir l'ambition des clubs sportifs et favoriser l'accès à l'activité sportive sous toutes ses formes ;
- Promouvoir et favoriser une ville vivante tout au long de l'année et dans tous les quartiers ;
- Promouvoir les actions concourant au bien-être des Andréziens-Bouthéonnais et favoriser l'accès aux soins pour tous.

AXE 2



Une ville pour tous et où chacun peut s'épanouir

Entretenir le vivre-ensemble et faire en sorte qu'aucun Andrézien-Bouthéonnais ne soit laissé de côté

Penser le service public par et pour les Andréziens-Bouthéonnais est un enjeu au cœur de la transformation publique. En effet, les attentes de nos usagers et leurs besoins évoluent tandis que les contraintes budgétaires et réglementaires s'accroissent. L'évolution globale de l'action publique fait émerger la nécessité pour notre administration de s'adapter afin de continuer à délivrer des services publics de qualité.

Pour répondre aux nouvelles attentes, nous souhaitons faciliter l'accès des services à tous les usagers, améliorer le traitement des demandes et proposer des solutions adaptées. Il s'agira à la fois de renforcer la dématérialisation des services pour les rendre disponibles à tout moment, peu importe le lieu, de proposer de nouveaux services adaptés, et de maintenir un lien de proximité avec tous les usagers éloignés du numérique.

Cette proximité est indispensable pour garantir un lien de confiance et le meilleur service au meilleur coût. Nous veillerons ainsi à accompagner les usagers de manière ouverte, transparente et accessible. Améliorer l'action publique au service du territoire et de nos habitants s'accompagnera du développement de l'écoute, de la confiance, de l'accessibilité et de la réactivité afin de garantir un traitement des demandes rapide et efficace. Le renforcement de la proximité se traduira également par une plus grande prise en compte des avis des usagers dans l'objectif d'interroger nos pratiques et d'améliorer nos offres de services et d'accompagnement des plus vulnérables.

Cet axe se traduira par les actions suivantes, concourant à :

- Soutenir et accompagner nos associations concourant au maintien du vivre-ensemble et au dynamisme de notre territoire ;
- Promouvoir et accompagner les initiatives citoyennes ;
- Favoriser l'épanouissement des petits Andréziens-Bouthéonnais et l'apprentissage de la citoyenneté pour la jeunesse ;
- Accompagner les familles dans leur quotidien en adaptant le service public municipal aux nouveaux usages et proposant une offre de services complète, accessible et adaptée aux besoins ;
- Veiller sur nos séniors et leur proposer une offre de services adaptée ;
- Protéger les plus fragiles et lutter contre l'isolement ;
- Lutter contre toutes les formes de discriminations ;
- Promouvoir l'égalité et l'inclusion.

AXE 3



Une ville moderne qui compte et qui rayonne

Soutenir toutes celles et ceux qui font d'Andrézieux-Bouthéon une ville dynamique et attractive dont nous sommes fiers, et faisant référence au sein du département et de la métropole

Andrézieux-Bouthéon est une ville à part. Elle ne manque pas d'atouts et joue un rôle central au sein du département de la Loire et de la Métropole. Son développement constant observé sur les dernières décennies et son dynamisme économique, sportif, culturel… font d'Andrézieux-Bouthéon une commune atypique, parfois jalousée et en tout état de cause dont nous sommes fiers.

Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires et de tension toujours plus forte sur les ressources des collectivités territoriales, à travers notre projet, nous entendons soutenir la dynamique commerciale et économique de la commune et favoriser son développement équilibré avec pour objectif de maintenir l'attractivité de notre territoire et le rayonnement de la commune bien au-delà de ses frontières.

Cet axe se traduira par les actions suivantes, concourant à :

- Soutenir le dynamisme commercial et favoriser la diversité de notre commerce de proximité ;
- Accompagner le développement économique de notre territoire et favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi ;
- Faire d'Andrézieux-Bouthéon un territoire connecté ;
- Valoriser la ville à l'extérieur et mettre en avant l'identité d'Andrézieux-Bouthéon ;
- Favoriser l'ouverture et les collaborations avec nos voisins et partenaires institutionnels ;
- Garantir la juste place d'Andrézieux-Bouthéon au sein de la Métropole et du Département.

AXE 4



Une ville responsable et tournée vers l'avenir

Assurer la gestion du quotidien tout en construisant la ville de demain dans le dialogue, la transparence et le respect de nos ressources.

Au-delà de la gestion des affaires courantes et du quotidien des Andréziens-Bouthéonnais, il est important de projeter la commune dans les années futures. La construction de la ville de demain doit se faire avec et pour les Andréziens-Bouthéonnais. Le développement de la ville doit permettre de soutenir la croissance nécessaire au maintien de l'attractivité et du dynamisme de notre territoire, tout en conservant les marqueurs qui font d'Andrézieux-Bouthéon une ville où il fait bon vivre.

Conduire la ville de manière responsable, c'est aussi tenir compte de notre environnement local et national et de la réalité de nos ressources toujours plus contraintes. A ce titre, nos décisions d'aujourd'hui doivent préserver les générations futures.

La transition écologique est au cœur de la transformation de notre territoire. Limiter notre empreinte carbone, protéger nos espaces naturels, développer la biodiversité, végétaliser, réduire les îlots de chaleur, viser l'autonomie énergétique et sensibiliser les agents et la population au changement durable font partie de nos objectifs pour les prochaines années. En s'engageant pour un territoire plus vert et responsable, nous souhaitons améliorer le cadre et la qualité de vie des Andréziens-Bouthéonnais et préserver notre patrimoine naturel, deux atouts de notre territoire.

Cette démarche devra s'accompagner d'une poursuite de la modernisation de l'administration afin d'accompagner au mieux les mutations indispensables.

Cet axe se traduira par les actions suivantes, concourant à :

- Construire la ville de demain avec et pour les Andréziens-Bouthéonnais ;
- Répondre au besoin de développement de la ville tout en favorisant une urbanisation équilibrée ;
- Adapter la ville (espace public, installations, bâtiments…) au changement climatique et aux nouveaux usages ;
- Promouvoir une ville durable et écocitoyenne ;
- Moderniser la ville et son fonctionnement ;
- Poursuivre une gestion transparente, responsable et rigoureuse.

Introduction

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon a fait le choix, depuis de nombreuses années, d'adopter son budget primitif dès le mois de décembre précédant l'exercice concerné. Cette démarche se distingue de la pratique de nombreuses collectivités qui utilisent la faculté offerte par le Code général des collectivités territoriales de voter leur budget jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution. Ce choix témoigne d'une volonté de pilotage anticipé des politiques publiques et des finances communales. Il présente également un avantage opérationnel majeur en permettant aux services municipaux de disposer, dès le début de l'exercice, des crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions et des projets programmés. En matière d'investissement notamment, l'adoption précoce du budget favorise le lancement rapide des opérations, sécurise les calendriers de réalisation et offre une année complète pour conduire les projets retenus par la collectivité, au bénéfice de l'efficacité de l'action publique et du service rendu à la population.

Néanmoins, il convient de rappeler que l'exercice consistant à élaborer et adopter le budget primitif avant la clôture de l'exercice précédent demeure particulièrement délicat. Cette anticipation impose en effet à la collectivité de construire ses prévisions budgétaires plusieurs mois avant de disposer d'une vision consolidée de l'ensemble des paramètres qui conditionneront son équilibre financier. Les évolutions des relations financières avec les partenaires institutionnels, notamment la Métropole, le Département, la Région ou encore les autres collectivités, demeurent alors en partie incertaines. S'y ajoute l'absence d'informations définitives relatives aux concours financiers de l'État, aux compensations fiscales et aux différentes dotations versées aux collectivités territoriales.

Cette difficulté s'est fortement accentuée au cours des dernières années. Les débats parlementaires relatifs aux lois de finances sont devenus plus longs, plus complexes et plus incertains, conduisant régulièrement à des modifications substantielles entre les dispositions figurant dans le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement et le texte finalement adopté. Cette situation réduit la visibilité budgétaire des collectivités territoriales et les conduit à élaborer leurs documents financiers dans un environnement marqué par une forte instabilité normative et financière.

L'exercice 2027 s'inscrit dans un contexte particulièrement singulier. Au moment de la rédaction du présent rapport, outre l'absence de visibilité sur la prise en charge des assurances quant aux sinistres subis lors de l'épisode de grêle du 16 juillet dernier, le Projet de Loi de Finances pour 2027 est en cours de discussions parlementaires dont l'issue demeure incertaine. Les équilibres politiques au sein de l'Assemblée nationale restent fragiles et pourraient conduire à d'importantes évolutions du texte au cours des débats. Par ailleurs, la proximité de l'élection présidentielle du printemps 2027 constitue un facteur supplémentaire d'incertitude. Les enjeux politiques liés à cette échéance nationale majeure sont susceptibles d'influencer tant le contenu des mesures proposées que les conditions de leur adoption définitive, dans un contexte où les orientations budgétaires de l'État font l'objet de débats particulièrement sensibles.

Cette période d'incertitude intervient également dans un contexte de renforcement des contraintes financières pesant sur les collectivités territoriales. Si les analyses récentes de la Cour des comptes et de l'État soulignent que la situation financière globale du secteur local demeure globalement plus favorable que celle des autres administrations publiques, elles mettent également en évidence une forte hétérogénéité entre territoires et une réduction progressive des marges de manœuvre financières de nombreuses collectivités.

Les collectivités demeurent confrontées à des besoins d'investissement particulièrement élevés afin de répondre aux enjeux de transition énergétique, d'adaptation au changement climatique, de rénovation du patrimoine public, de modernisation des équipements et de maintien de l'attractivité des territoires. Dans le même temps, les charges de fonctionnement continuent d'être soumises à des facteurs d'évolution largement contraints, notamment en matière de masse salariale, de dépenses énergétiques, de prestations de services et de maintenance des équipements publics.

Dans ce contexte, le Gouvernement a clairement affiché dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2027 sa volonté d'associer davantage les collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics. Cette orientation se traduit par plusieurs mesures susceptibles d'affecter directement les équilibres financiers locaux. Parmi celles-ci figurent notamment la création d'une Contribution Progressive à l'Effort Budgétaire (CPEB), représentant un prélèvement national estimé à 2,5 milliards d'euros, la limitation de la dynamique des fractions de TVA reversées aux collectivités, ainsi que la réforme du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) avec une diminution du taux de remboursement applicable à une grande partie des investissements locaux. Au total, l'effort demandé aux collectivités est estimé à plus de 5 milliards d'euros dans le PLF 2027.

Au-delà de leur impact financier immédiat, ces mesures traduisent une évolution notable des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. Après plusieurs années marquées par des mécanismes de soutien, de compensation ou d'accompagnement des crises successives, l'exercice 2027 s'inscrit davantage dans une logique de maîtrise de la dépense publique locale et de participation du bloc communal à l'effort national de redressement des finances publiques.

Dans ce contexte, les collectivités devront concilier des objectifs de plus en plus exigeants : préserver leurs équilibres financiers, maintenir un niveau de service public répondant aux attentes de la population, poursuivre les investissements nécessaires au développement du territoire et absorber les effets des réformes financières engagées par l'État. Cette situation renforce la nécessité d'une gestion prudente et prospective afin de préserver durablement les capacités d'action des collectivités locales.

Dans ces conditions, les hypothèses retenues dans le cadre du présent Rapport d'Orientations Budgétaires ont été construites à partir des informations disponibles à ce jour. Elles pourront naturellement être ajustées lors de l'élaboration du budget primitif afin de tenir compte des dispositions qui seront définitivement adoptées dans la Loi de Finances pour 2027.

Malgré ces incertitudes, la Ville entend poursuivre une gestion rigoureuse et prudente de ses finances, permettant de préserver ses équilibres budgétaires, de maintenir un niveau de service public répondant aux attentes des habitants et de poursuivre les investissements nécessaires au développement et à l'attractivité du territoire. Cette démarche s'appuie sur la solidité financière construite au cours des exercices précédents, qui constitue aujourd'hui un atout essentiel pour faire face à un environnement institutionnel et économique de plus en plus fluctuant.

Le rapport d'orientations budgétaires présentera donc successivement :

> quelques éléments macro-économiques et orientations issues du projet de Loi de Finances de 2027 qui intéressent les collectivités locales ainsi que le contexte dans lequel elles se situent ;

> des informations sur les principales orientations de nos dépenses à venir par thématiques ;

> des éléments d'analyse financière rétrospective et prospective ;

> des éléments d'information sur les postes essentiels du budget 2027 en recettes et en dépenses ;

> des informations sur les budgets annexes.

Sommaire

L'environnement économique ..... p. 22

Les priorités 2027 ..... p. 28

Analyse rétrospective et prospectives .. p. 82

Budgets annexes ..... p. 102

Conclusion ..... p. 105

Annexe 1 : rapport de valorisation financière et fiscale de la Trésorerie

L'environnement
économique

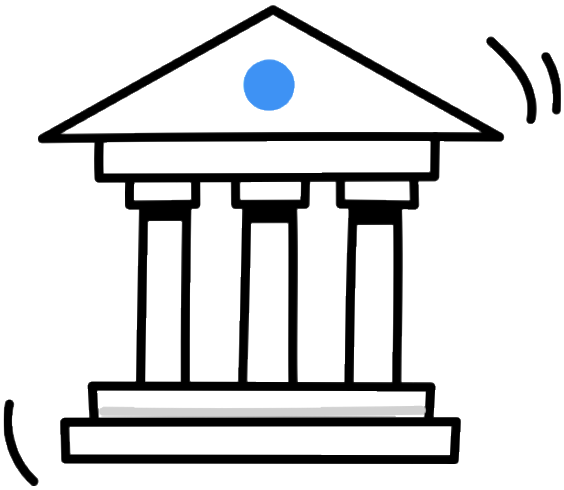

Le contexte macro-économique

Éléments du PLF 2027

(Les éléments chiffrés ci-après sont issus du projet de loi de finances pour 2027)

Un environnement économique international et national toujours marqué par de fortes incertitudes

Le Projet de Loi de Finances pour 2027 s'inscrit dans un contexte économique particulièrement contraint, marqué par la persistance de tensions géopolitiques majeures, une croissance économique affaiblie et des finances publiques nationales fortement dégradées.

Un contexte international incertain et volatile

L'environnement international demeure marqué par les conséquences des conflits géopolitiques, notamment au Proche et Moyen-Orient ainsi qu'en Ukraine. Ces tensions continuent d'alimenter une forte volatilité des marchés énergétiques et pèsent sur les perspectives économiques mondiales. Les incertitudes relatives à l'approvisionnement et aux prix des hydrocarbures constituent aujourd'hui l'un des principaux facteurs de risque pour l'économie mondiale.

Dans ce contexte, la croissance mondiale ralentirait en 2026 pour s'établir à 3 %, contre 3,4 % en 2025. Si une amélioration est envisagée en 2027 avec une croissance mondiale estimée à 3,2 %, cette reprise demeure fragile et largement conditionnée à une stabilisation des tensions géopolitiques ainsi qu'à une normalisation progressive des marchés énergétiques.

Par ailleurs, les événements climatiques extrêmes, dont la fréquence et l'intensité augmentent, constituent désormais un facteur économique à part entière. Les épisodes de sécheresse et de canicule observés durant l'été 2026 ont affecté la production agricole et contribué à la hausse de certains prix alimentaires, illustrant la vulnérabilité croissante des économies aux conséquences du changement climatique.

Enfin, le développement rapide de l'intelligence artificielle et des investissements technologiques soutient toujours le commerce mondial et la croissance de certains secteurs, même si cette dynamique s'accompagne d'incertitudes nouvelles relatives à la productivité future des économies et à la valorisation des entreprises technologiques.

Une croissance française ralentie en 2026 avant un rebond modéré attendu en 2027

Dans cet environnement dégradé, l'économie française voit ses perspectives de croissance revues à la baisse.

Le Gouvernement estime désormais la croissance à seulement **+0,5 % en 2026**, contre une prévision initiale de +1 %. Cette révision s'explique principalement par les conséquences de la crise énergétique, le recul de l'investissement privé, la prudence persistante des ménages et des entreprises ainsi que le ralentissement de l'investissement public lié au cycle électoral municipal.

La consommation des ménages demeure relativement résiliente mais reste pénalisée par l'évolution des prix de l'énergie qui affecte le pouvoir d'achat. L'investissement des entreprises est également freiné par un climat d'incertitude durable tant sur le plan économique que sur le plan institutionnel.

Pour 2027, le Gouvernement anticipe un rebond modéré de la croissance à +1 %, porté principalement par la demande intérieure, l'amélioration progressive du pouvoir d'achat et une reprise de l'investissement des ménages et des entreprises. Cette amélioration reste toutefois conditionnée à une réduction des tensions internationales et à un retour progressif de la confiance des acteurs économiques.

Une inflation qui demeure un enjeu majeur pour les acteurs publics

Après plusieurs années de fortes tensions inflationnistes, la hausse des prix ralentirait progressivement mais resterait supérieure aux niveaux observés avant la crise sanitaire.

L'inflation est estimée à **2,1 % en moyenne en 2026**, principalement sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et des répercussions des tensions géopolitiques sur les marchés internationaux. Elle pourrait ensuite s'établir à **1,8 % en 2027**

Même si cette évolution traduit une stabilisation progressive de l'économie, elle continue de peser sur les budgets publics à travers l'augmentation des coûts des achats, des prestations de services, des dépenses d'entretien des équipements publics et des investissements. Les collectivités territoriales demeurent particulièrement exposées à cette situation dans la mesure où elles doivent maintenir un niveau élevé de service public tout en absorbant l'augmentation de leurs charges de fonctionnement.

Des finances publiques nationales toujours sous tension

Par rapport à la LFI pour 2026, le solde budgétaire 2026 se dégraderait de -2,6 Md€, pour s'établir à -137,2 Md€. Cette évolution résulte principalement de la hausse des dépenses du budget général (+3,9 Md€), sous l'effet de l'augmentation de la charge de la dette (+4,1 Md€), et de la baisse des recettes fiscales nettes (-5,9 Md€), notamment au titre de l'impôt sur le revenu (-3,1 Md€), de la TVA (-1,9 Md€) et de l'impôt sur les sociétés (-1,4 Md€).

En 2027, le solde budgétaire s'établirait à -156,4 Md€, en dégradation de -19,2 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2026. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépenses du budget général (+18,4 Md€), portée notamment par l'augmentation de la charge de la dette (+9,6 Md€), et la progression des crédits ministériels (+8,0 Md€), en particulier au titre de la mission « Défense ». Elle résulte également de la hausse des prélèvements sur recettes (+1,4 Md€), sous l'effet de l'augmentation de la contribution française au budget de l'Union européenne (+2,8 Md€), partiellement compensée par une maîtrise des prélèvements au profit des collectivités territoriales (-1,4 Md€), ainsi que de la dégradation du solde des comptes spéciaux et des budgets annexes (-0,5 Md€ au total).

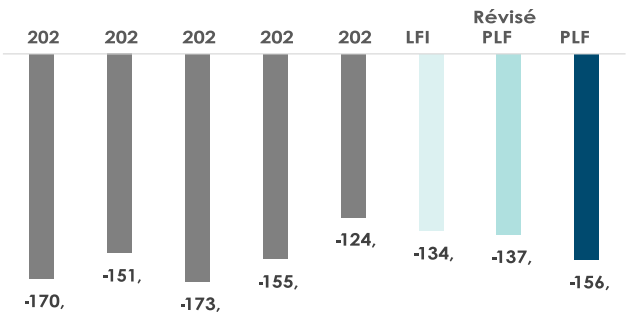

Au-delà du contexte économique, le PLF 2027 est largement construit autour de l'objectif de redressement des finances publiques.

Sous l'effet du ralentissement économique, de la hausse de la charge de la dette et des dépenses sociales liées au vieillissement de la population, le déficit public atteindrait **5,4 % du PIB en 2026**. Le Gouvernement vise un retour à **5 % du PIB en 2027**, grâce à un effort de redressement estimé à plus de **54 milliards d'euros**.

Malgré cet effort, la dette publique poursuivrait sa progression pour atteindre **121,7 % du PIB** en 2027, un niveau historiquement élevé qui réduit les marges de manœuvre budgétaires de l'État et explique la volonté du Gouvernement d'associer l'ensemble des administrations publiques à l'effort de maîtrise de la dépense.

Les principales mesures du PLF 2027 concernant les collectivités territoriales

Le Projet de Loi de Finances pour 2027 s'inscrit dans une trajectoire nationale de redressement des finances publiques visant à ramener le déficit public de 5,4 % du PIB en 2026 à 5 % en 2027. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à l'effort collectif de maîtrise de la dépense publique, tout en conservant des capacités d'action et d'investissement.

Une participation directe des collectivités au redressement des comptes publics

Le Gouvernement estime que la dynamique spontanée des dépenses locales demeure supérieure à l'évolution souhaitée des dépenses publiques. Les collectivités représentant près de 18 % de la dépense publique nationale, leur participation à l'effort de redressement est considérée comme indispensable.

L'objectif affiché est de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités au niveau de l'inflation. Malgré cet effort demandé, les collectivités bénéficieraient globalement de ressources supplémentaires estimées à 5 Md€, soit une progression d'environ 1,7 % par rapport à 2026.

Création d'une Contribution Progressive à l'Effort Budgétaire (CPEB)

La mesure la plus structurante du PLF 2027 est l'instauration d'une Contribution Progressive à l'Effort Budgétaire dont le rendement est évalué à 2,5 Md€. Cette contribution prendra la forme d'un prélèvement sur les avances de fiscalité versées aux collectivités territoriales.

Seront concernés :

- environ 40 % des communes ;
- l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (hors outre-mer) ;
- près de 60 % des départements.

Le dispositif repose sur un principe de progressivité, avec un taux de contribution situé entre 0 et 2% des recettes réelles de fonctionnement de 2024, dépendant du niveau de richesse des collectivités. Ce taux serait de 3% pour les 2% des communes dont les ressources sont très supérieures à la moyenne. Le Gouvernement indique avoir tenu compte de la situation financière plus fragile des départements en limitant leur contribution relative.

Encadrement de la dynamique des recettes de TVA

Le PLF prévoit également une modification des règles d'évolution des fractions de TVA affectées aux collectivités.

Désormais, lorsque la TVA progressera, sa dynamique sera minorée du taux d'inflation pour le calcul des montants reversés aux collectivités. Toutefois, un mécanisme de garantie empêchera que la ressource perçue soit inférieure à celle versée l'année précédente. Cette disposition vise à ralentir la progression spontanée des recettes fiscales locales et à participer à l'effort global de maîtrise des dépenses publiques.

Réforme du FCTVA et orientation vers les investissements verts

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) fait l'objet d'une réforme significative. Le taux de remboursement de droit commun serait abaissé de 16,404 % à 11,404 %, ce qui représenterait une économie budgétaire estimée à 2,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2026.

En contrepartie, le Gouvernement souhaite renforcer le soutien aux investissements considérés comme prioritaires. Les dépenses concourant à la transition écologique ainsi que les dépenses de voirie continueraient de bénéficier du taux actuel de 16,404 %. Cette réforme traduit certes une volonté de mieux cibler l'intervention financière de l'État vers les projets participant à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement du territoire mais ampute de quasiment un quart cette recette de FCTVA perçue par les collectivités.

Maintien du soutien à l'investissement local

Malgré le contexte budgétaire contraint, plusieurs dispositifs d'accompagnement de l'investissement local sont préservés ou renforcés.
La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) bénéficierait ainsi d'une augmentation de 200 M€ en autorisations d'engagement et de 20 M€ en crédits de paiement afin de poursuivre le financement des projets structurants portés par les collectivités.

Par ailleurs, le « fonds vert » national verrait ses moyens renforcés, avec une attention particulière portée aux opérations d'adaptation au changement climatique portées par les collectivités les plus exposées aux risques environnementaux.

Renforcement des mécanismes de solidarité territoriale

Le PLF 2027 maintient les dispositifs de péréquation afin de soutenir les collectivités les plus fragiles.
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progresserait de 150 M€. Cette augmentation financerait notamment une hausse de 150 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de 140 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
Une nouvelle dotation de 50 M€ serait créée au bénéfice des communes rurales de faible densité ayant préservé leurs espaces naturels. Cette mesure complète le maintien de la dotation en faveur des aménités rurales.

Un fonds exceptionnel de 50 M€ serait également institué afin d'accompagner les collectivités contributrices à la CPEB qui rencontreraient des difficultés financières particulières ou subiraient des aléas exceptionnels.

Un accompagnement spécifique des départements

Compte tenu de leurs difficultés financières croissantes liées notamment aux dépenses sociales obligatoires, les départements bénéficieraient de mesures de soutien spécifiques.

Le PLF prévoit :

- une enveloppe exceptionnelle de 100 M€ destinée aux départements les plus fragiles ;
- l'attribution d'une fraction dynamique de CSG représentant 300 M€ afin d'accompagner le financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- un renforcement des ressources des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) via une évolution de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

Une clarification des relations financières avec les régions

Le PLF amorce également un mouvement de clarification des financements entre l'État et les régions. Cette orientation vise à recentrer les concours financiers de l'État sur la compensation des compétences obligatoires transférées aux régions, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, des formations sanitaires et sociales et de la gestion du FEADER.
En parallèle, le soutien financier de l'État aux dispositifs contractuels facultatifs serait progressivement réduit.

Une nouvelle étape dans les relations financières entre l'État et les collectivités

Au-delà des mesures techniques, le PLF 2027 marque une évolution importante de la doctrine financière de l'État à l'égard des collectivités territoriales. Le Gouvernement cherche à concilier trois objectifs : la participation des collectivités au redressement des comptes publics, le maintien de leur capacité d'investissement et la préservation des mécanismes de solidarité territoriale.

Pour les collectivités, l'exercice budgétaire 2027 s'annonce ainsi marqué par une vigilance accrue sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur la préservation de l'autofinancement, dans un contexte où les concours financiers de l'État deviennent plus ciblés et davantage conditionnés aux priorités nationales, notamment en matière de transition écologique et d'aménagement du territoire.

Les priorités

2027



Écoute et solidarité

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon poursuivra en 2027 une politique de proximité fondée sur l'écoute, la solidarité et l'accompagnement de tous les habitants.

Dans un contexte économique contraint, la municipalité entend maintenir son engagement en faveur des publics les plus fragiles, des seniors, de l'accès aux droits et du renforcement du lien social. Cette ambition s'appuie sur des services de proximité performants, un tissu associatif dynamique et une mobilisation citoyenne toujours plus importante.

Transmettre les valeurs républicaines et promouvoir le devoir de mémoire

Plus que jamais, la période trouble que nous vivons, impose à chacun d'entre nous de ne pas transiger avec les valeurs de la République. De la même manière, cette période nous conforte dans l'importance de promouvoir le devoir de mémoire.

La Ville continuera d'accorder une place importante au devoir de mémoire et aux cérémonies commémoratives qui ponctuent l'année. Ces moments de rassemblement participent à la transmission des valeurs républicaines, du respect de l'histoire et de la mémoire collective. Les jeunes générations, notamment à travers le Conseil Municipal des Enfants, continueront d'être associées à ces cérémonies afin de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le respect de ceux qui ont marqué l'histoire de notre pays et de notre territoire.

Soutenir le tissu associatif solidaire

Dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des collectivités, la municipalité maintient sa volonté d'accompagner les associations indispensables au vivre-ensemble et qui œuvrent quotidiennement au service des plus fragiles.

La Ville poursuivra ainsi son soutien financier et logistique aux associations caritatives et solidaires à travers l'attribution de subventions, la mise à disposition de locaux, de matériels et de moyens techniques. Cette politique traduit la reconnaissance du rôle irremplaçable joué par le monde associatif dans l'accompagnement social, l'entraide et la cohésion du territoire.

Maintenir un haut niveau de services et d'accompagnement pour les seniors

L'accompagnement des aînés demeure une priorité forte de l'action municipale. La Ville poursuivra les actions permettant de préserver l'autonomie des personnes âgées (actions de sport séniors) de lutter contre leur isolement (CASA restauration, repas des ainés...) et de favoriser leur participation à la vie locale.

L'offre d'activités, d'animations et de services spécifiquement destinée aux seniors continuera d'être renouvelée afin de répondre au mieux à leurs attentes et à l'évolution de leurs besoins.

Le renouvellement de la navette seniors permettra de maintenir un service adapté facilitant les déplacements vers CASA Restauration, les clubs et les différentes activités proposées aux aînés. La commune poursuivra également son soutien aux dispositifs favorisant le maintien à domicile et le bien-être des personnes âgées.

Développer les solidarités de proximité grâce au bénévolat

La Ville poursuivra en 2027 son soutien à la plateforme de bénévolat municipale, devenue un véritable outil d'engagement citoyen au service de la solidarité locale.
À ce jour, près de 180 bénévoles sont inscrits sur la plateforme. Ils sont sollicités en fonction de leurs disponibilités, de leurs centres d'intérêt et du niveau d'engagement qu'ils souhaitent consacrer à des missions ponctuelles ou régulières proposées par les associations de la commune, les services municipaux ou les structures partenaires.

Ce dispositif permet de répondre à de nombreux besoins tout en favorisant le lien social et l'entraide. Les bénévoles sont notamment mobilisés lors de manifestations solidaires ou de dispositifs d'accompagnement tels que la Marche Rose, la préparation et la distribution des colis de Noël du CCAS, ou encore le déploiement du plan canicule en direction des personnes les plus vulnérables.

La municipalité entend poursuivre le développement de cette dynamique citoyenne qui contribue activement à la cohésion sociale et au vivre-ensemble.

Renforcer l'accompagnement des publics fragiles par l'action du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale constitue un acteur essentiel de la politique municipale de solidarité. La Ville poursuivra son appui financier et opérationnel au CCAS afin de lui permettre de développer ses missions d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'aide aux personnes les plus fragiles.

Cette intervention concerne tant les personnes confrontées à des difficultés sociales que les publics âgés nécessitant un accompagnement spécifique. À travers cette politique de proximité, la municipalité affirme sa volonté de ne laisser aucun habitant sans réponse face aux situations de vulnérabilité.

Faciliter l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique

L'accès aux services publics et aux démarches administratives constitue aujourd'hui un enjeu majeur d'inclusion.

La Ville poursuivra son action contre la fracture numérique grâce aux accompagnements proposés par l'Espace Numérique Public (ENP) et Infomédia, désormais réunis sur un même lieu pour offrir un accompagnement complet aux Andréziens-Bouthéonnais. Les habitants pourront continuer à bénéficier d'un accompagnement personnalisé leur permettant de développer leurs compétences numériques et de gagner en autonomie dans leurs usages quotidiens.

En complément, l'Espace France Services, implanté dans le quartier de la Chapelle,

poursuivra sa mission de guichet unique de proximité. Ce service facilite l'accès aux démarches administratives réalisées auprès des principaux organismes nationaux et contribue à rapprocher les services publics des habitants.
Afin de renforcer l'accès aux droits pour tous, la municipalité poursuivra également les permanences gratuites d'accompagnement. Les permanences d'avocats, réactivées dès le début de l'année 2027, ainsi que celles assurées par la conciliatrice de justice, offriront aux habitants un service de conseil et d'accompagnement de proximité pour les aider dans leurs démarches et la résolution de leurs difficultés du quotidien.

Promouvoir l'inclusion et lutter contre toutes les formes de discrimination

La Ville réaffirme son engagement en faveur d'une société plus inclusive et respectueuse de chacun.

Les actions de sensibilisation au handicap, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité entre les femmes et les hommes seront poursuivies tout au long de l'année. La collectivité veillera également à intégrer les enjeux d'accessibilité dans ses projets et ses équipements afin de garantir à tous les habitants un accès équitable aux services municipaux et aux espaces publics.

Cette politique se traduira notamment par la poursuite des initiatives mises en œuvre autour de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la prévention de toutes les formes d'exclusion.

Une municipalité à l'écoute de ses habitants

Au-delà des actions mises en œuvre dans les différents domaines de l'action municipale, la Ville poursuivra sa démarche de proximité en renforçant le dialogue avec les habitants, en développant les démarches de concertation autour des projets communaux et en garantissant une information régulière et accessible sur l'actualité locale.

Afin de tenir compte de l'évolution des usages en matière d'accès à l'information, la municipalité fera évoluer ses outils de communication, qu'il s'agisse du magazine municipal, de l'affichage, des supports imprimés, des réseaux sociaux ou encore de l'application Illiwap. Ces adaptations s'appuieront sur les enseignements de la consultation de grande ampleur réalisée auprès de la population à la fin de l'année 2026, destinée à identifier les canaux d'information les plus utilisés et les plus efficaces.

Cette volonté permanente d'écoute, de transparence et de co-construction traduit l'ambition de la municipalité de faire d'Andrézieux-Bouthéon une ville toujours plus proche de ses habitants, inclusive, solidaire et attentive aux attentes de chacun.

ÉCOUTE &

3 178
accompagnements réalisés par l'Espace Numérique Public

862
usagers

5 102
accompagnements réalisés par l'Espace France Services

3 661
usagers





150
bénévoles au sein de la plateforme du bénévolat



2 971
sollicitations auprès du CCAS

183
Foyers accompagnés



535
usagers inscrits à CASA

SOLIDARITÉ

Environnement et éco-responsabilité

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon poursuivra en 2027 sa démarche de transition écologique pragmatique et responsable, conciliant préservation de l'environnement, amélioration du cadre de vie et maîtrise des dépenses publiques.

Parce que les enjeux environnementaux concernent l'ensemble des politiques municipales, la collectivité continue d'intégrer les principes du développement durable dans ses projets d'aménagement, ses investissements et ses services à la population, afin de favoriser l'adaptation de la ville.

Investir dans la performance énergétique et l'adaptation de la ville au changement climatique

Face à l'augmentation durable des épisodes de fortes chaleurs et à la nécessité de maîtriser les consommations énergétiques, la Ville orientera prioritairement ses investissements vers l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine bâti.

Les opérations de rénovation et de réhabilitation des bâtiments municipaux intégreront comme précédemment systématiquement des objectifs de réduction des consommations d'énergie, d'amélioration du confort des usagers et d'optimisation des coûts de fonctionnement.

Parallèlement, la municipalité poursuivra les actions engagées afin d'adapter les équipements publics aux conséquences du réchauffement climatique. Une attention particulière sera portée à la recherche de solutions permettant d'améliorer le confort d'été et d'apporter davantage de fraîcheur dans les bâtiments municipaux ainsi que dans les espaces publics fréquentés par les habitants. La municipalité s'attachera en 2027 à développer des espaces rafraîchis dans différents équipements municipaux (groupes scolaires, salles polyvalentes…) afin que les usagers puissent y accéder dans la journée.

Les effets positifs du programme de modernisation de l'éclairage public engagé depuis plusieurs années continueront également de contribuer à la

réduction des consommations énergétiques de la commune (gain de 65%) tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers.

Poursuivre les actions en faveur des mobilités douces et des déplacements de proximité

La municipalité poursuit sa politique en faveur des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle afin de répondre aux enjeux environnementaux tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Dans la continuité des aménagements réalisés ces dernières années le déploiement progressif du réseau communal de pistes cyclables se poursuivra en 2027 ainsi que les opérations de réfection de voirie. Des nouveaux projets d'aménagement, la création de cheminements dédiés aux cyclistes et l'amélioration des circulations piétonnes continueront d'être systématiquement étudiées afin de favoriser les déplacements actifs et sécurisés sur l'ensemble du territoire communal.

La commune poursuivra également sa politique de services de mobilité de proximité avec le maintien de la navette dédiée aux seniors, facilitant l'accès à CASA Restauration, aux clubs séniors.

Proposer une alimentation locale, durable et de qualité

La qualité alimentaire demeure une priorité forte pour la municipalité, tant pour les enfants accueillis dans les écoles que pour les usagers de CASA Restauration et les bénéficiaires du portage de repas à domicile.

Malgré un contexte inflationniste impactant fortement les coûts de production, la Ville poursuivra ses efforts financiers afin de maintenir un niveau élevé de produits biologiques et à haute valeur environnementale dans les repas servis par la restauration municipale.
Cette ambition s'appuie notamment sur le développement du potager bio municipal de Pré Grand, qui permet d'approvisionner directement la cuisine centrale en légumes cultivés localement selon des pratiques respectueuses de l'environnement. À travers ce circuit court exemplaire, la collectivité contribue à la qualité nutritionnelle des repas tout en limitant l'impact environnemental lié aux transports et en soutenant une production locale responsable.

Les actions engagées en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du compostage et de la valorisation des productions locales seront également poursuivies.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et les espaces de vie

La municipalité entend poursuivre les actions engagées pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants et mettre en valeur les atouts naturels de la commune.
La poursuite de l'aménagement du Parc des Forges constituera l'un des projets structurants du mandat. Les réflexions engagées intégreront notamment à partir de 2027 des aménagements dédiés au parc de CASA Restauration afin de proposer aux habitants, aux familles et aux seniors des espaces de détente toujours plus attractifs et adaptés aux usages.
La mise en valeur des entrées de ville constituera également un axe important d'intervention afin de renforcer l'attractivité de la commune et d'améliorer la qualité paysagère des principaux accès au territoire.
La Ville poursuivra par ailleurs ses actions de préservation de la biodiversité, d'entretien des étangs municipaux et de lutte contre les espèces invasives, en s'appuyant notamment sur le partenariat avec le tissu associatif local.

Une urbanisation maîtrisée au service du développement communal

Dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la municipalité poursuivra sa participation active aux travaux conduits par Saint-Étienne Métropole afin de défendre les intérêts de la commune et de ses habitants. La Ville restera particulièrement vigilante à préserver les équilibres entre développement urbain, maintien de la qualité de vie, préservation des espaces naturels et agricoles et réponse aux besoins de logements du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté constante de garantir un développement harmonieux et maîtrisé de la commune, conforme aux attentes des habitants et aux spécificités locales.

Favoriser des achats éco responsables

La municipalité poursuivra également sa démarche en faveur du développement durable à travers une politique d'achats responsables. Ainsi, les consultations de marchés publics intègrent, des critères environnementaux et de performance durable afin de promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette orientation se traduit également par le renouvellement progressif du parc automobile communal, avec le recours privilégié aux véhicules électriques ou hybrides lorsque les besoins du service le permettent, en substitution des motorisations thermiques traditionnelles. Cette politique contribue à la réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité tout en accompagnant la transition écologique du territoire.

Préserver la qualité de vie et la santé publique

La qualité du cadre de vie passe également par une attention particulière portée à la propreté des espaces publics et à la lutte contre les nuisances.

La Ville poursuivra ses actions d'entretien des espaces publics ainsi que ses programmes de sensibilisation destinés à encourager les comportements citoyens et le respect du domaine public.

Dans le même temps, les campagnes de lutte contre les nuisibles seront reconduites et renforcées. Les interventions visant à limiter la prolifération des pigeons et des rats seront poursuivies. Une attention particulière sera également portée au développement du moustique tigre à travers la mise en œuvre d'actions spécifiques de prévention, de surveillance et d'information auprès de la population.

De la même manière, l'équipe municipale entend s'engager aux côtés de la Ligue contre le cancer dans le cadre du projet « Ma ville se ligue » afin de sensibiliser les habitants à l'importance du dépistage et des actions préventives contre cette maladie.

Une ambition environnementale au service des générations futures

À travers l'ensemble de ces actions, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon affirme sa volonté de poursuivre une transition écologique concrète, adaptée aux réalités du territoire et conciliant protection de l'environnement, qualité du cadre de vie et maîtrise des finances publiques. Les investissements engagés en faveur des mobilités durables, de la performance énergétique, de l'alimentation locale, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique témoignent de cette ambition de préparer durablement la commune aux défis de demain.



ENVIRONNEMENT

3 500
arbres et arbustes
plantés depuis 10 ans





48,4 ha
d'espaces verts



8 000 tonnes
25 variétés
de légumes
produites dans
potager bio



2 700
Points lumineux sur l'éclairage public

100 % leds





8
aires de jeux pour enfants

ÉCO-RESPONSABILITÉ

Bâtiments communaux et voiries

La qualité des équipements publics, de la voirie et des espaces publics constitue un enjeu majeur pour l'attractivité d'Andrézieux-Bouthéon et le bien-être de ses habitants.

En 2027, la municipalité poursuivra sa politique volontariste d'entretien, de modernisation et de valorisation du patrimoine communal afin d'améliorer durablement le cadre de vie, tout en intégrant les enjeux environnementaux, climatiques et financiers qui s'imposent aujourd'hui aux collectivités.

L'année 2027 sera également marquée par les conséquences du violent épisode de grêle survenu le 16 juillet 2026, qui a fortement impacté de nombreux bâtiments communaux et confirmé le besoin d'engager une réflexion approfondie sur la gestion et l'avenir d'une partie de son patrimoine.

Une gestion responsable et durable du patrimoine communal

La municipalité poursuivra sa démarche de gestion raisonnée du patrimoine bâti afin de garantir aux habitants des équipements publics fonctionnels, adaptés et économiquement soutenables.

Cette stratégie repose sur une meilleure rationalisation des biens communaux, permettant d'optimiser l'occupation des bâtiments, d'améliorer leur utilisation et, lorsque cela est pertinent, d'envisager la cession de certains biens devenus inadaptés aux besoins de la collectivité. Les recettes ainsi dégagées contribueront au financement des opérations de modernisation et de rénovation des équipements conservés.

L'évolution du patrimoine communal devra également tenir compte des conséquences du sinistre de grêle du 16 juillet 2026 qui a fortement endommagé plusieurs bâtiments municipaux.

Réparer les conséquences du sinistre de grêle et préparer l'avenir du patrimoine communal

Les intempéries exceptionnelles de l'été 2026 ont occasionné des dégâts importants sur de nombreux équipements municipaux, nécessitant des interventions d'urgence ainsi que la programmation de travaux de remise en état sur plusieurs années.

En 2027, la municipalité engagera les opérations de réhabilitation nécessaires sur les bâtiments dont la remise en état est techniquement et financièrement envisageable.
Le bâtiment du Nelumbo constitue l'équipement le plus lourdement touché. Sa réhabilitation nécessitera des travaux importants qui s'étaleront sur plusieurs mois afin de permettre une remise en service dans les meilleures conditions de sécurité et de fonctionnalité.

À l'inverse, l'ampleur des dommages constatés sur certains équipements, conjuguée à l'ancienneté de leurs structures et au coût particulièrement élevé des travaux de réhabilitation, conduira la collectivité à envisager leur déconstruction. Cette réflexion concerne notamment **l'Espace Pierre Drevet** et le **gymnase des Bullieux**, dont l'état pourrait imposer de les démolir.

Cette situation exceptionnelle constitue également une opportunité de réinterroger la stratégie patrimoniale de la commune afin de disposer à l'avenir d'équipements moins nombreux mais plus performants, mieux adaptés aux usages et moins coûteux à entretenir.

Poursuivre la modernisation et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux

La maîtrise des consommations énergétiques demeure une priorité forte de la municipalité.

Dans la continuité des actions engagées ces dernières années, la Ville poursuivra son programme pluriannuel de rénovation énergétique visant à améliorer durablement les performances du patrimoine communal tout en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Une attention particulière continuera d'être portée aux travaux de réfection des étanchéités des bâtiments municipaux, enjeu essentiel pour préserver durablement le patrimoine communal et limiter les désordres susceptibles d'accroître les consommations énergétiques.
Les opérations de rénovation intégreront systématiquement des objectifs d'amélioration de la performance énergétique des équipements.

Adapter les bâtiments communaux aux nouvelles contraintes climatiques

Face à l'augmentation de la fréquence des épisodes de fortes chaleurs, la municipalité entend intégrer pleinement les enjeux d'adaptation au changement climatique dans la gestion de son patrimoine.

Ainsi, chaque opération de rénovation ou de réhabilitation prendra désormais en compte les problématiques de confort d'été, de protection contre les surchauffes et de recherche de solutions permettant d'apporter davantage de fraîcheur aux usagers. Dès 2027 des espaces rafraîchis seront mis en place dans plusieurs équipements municipaux (groupes scolaires, salles polyvalentes…).

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'adaptation aux évolutions climatiques afin de garantir des équipements publics plus résilients et plus confortables pour leurs utilisateurs.

Moderniser l'éclairage public tout en réduisant les consommations d'énergie

Le vaste programme de conversion du réseau d'éclairage public en technologie LED porte maintenant ses fruits.

Grâce aux investissements réalisés, la commune bénéficie désormais d'une réduction estimée à près de 65 % de la consommation énergétique liée à l'éclairage public, tout en maintenant un niveau d'éclairage garantissant la sécurité des habitants et la qualité de vie nocturne.

Cette modernisation constitue un levier majeur de maîtrise des dépenses énergétiques tout en participant à la réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité. Elle devra être poursuivie en partenariat avec les bailleurs sociaux et les copropriétés sur leurs espaces de stationnement.

Améliorer les voiries et faciliter les déplacements de tous les usagers

L'entretien et l'amélioration de la voirie demeurent une priorité municipale afin de garantir la sécurité et le confort de déplacement de l'ensemble des usagers.

En 2027, les principaux travaux de voirie concerneront l'avenue du Parc et la rue Lamartine ; ainsi que diverses interventions ponctuelles visant à maintenir un niveau élevé de qualité du réseau communal. Réalisées en partenariat avec Saint-Étienne Métropole, ces opérations permettront d'améliorer durablement le confort d'usage et la sécurité des déplacements.

Un aménagement sera également réalisé par la ville à la place de la propriété VALOUR, rue Charles de Gaulle afin de créer un accès au parc Martouret et d'offrir des places de stationnement supplémentaires à proximité du centre bourg.

Développer l'accessibilité et les mobilités douces

Au-delà des seules interventions sur les chaussées, la municipalité poursuivra ses efforts en faveur de l'accessibilité universelle de l'espace public.
Dans le cadre des opérations de voirie, les trottoirs feront systématiquement l'objet de mises aux normes permettant de faciliter les déplacements notamment pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec poussettes.

Les aménagements réalisés intégreront également des mobilités douces grâce à la création ou à l'amélioration d'itinéraires favorisant les déplacements piétons et cyclables.
Cette démarche vise à construire une ville plus accessible, plus sécurisée et plus agréable à vivre pour tous.

Maintenir une relation de proximité avec les habitants

Parce que l'amélioration du cadre de vie passe aussi par l'écoute des habitants, la municipalité poursuivra le dispositif d'Écoute Citoyenne, devenu un outil essentiel de gestion de proximité.
Ce service permet aux Andréziens-Bouthéonnais de signaler rapidement les dysfonctionnements constatés sur l'espace public : voirie, éclairage, propreté, mobilier urbain, sécurité ou espaces verts.

L'objectif demeure de maintenir un niveau élevé de réactivité des services municipaux et de conserver un taux de traitement des demandes voisin de 90 %, garantissant ainsi une réponse efficace aux préoccupations du quotidien.

Par ailleurs, les réunions de proximité organisées avant les principaux travaux d'aménagement seront pérennisées afin de permettre aux habitants d'être informés, associés et accompagnés tout au long des projets impactant leur environnement immédiat.

Renforcer la propreté urbaine et les moyens des services techniques

La propreté des espaces publics demeure une attente forte des habitants et une priorité municipale.

Afin d'améliorer encore la qualité du service rendu, la Ville poursuivra la modernisation des moyens matériels mis à disposition des services techniques à travers l'acquisition d'équipements, d'outillages et de matériels adaptés aux nouvelles exigences d'entretien de l'espace public.

Ces investissements permettront d'améliorer l'efficacité des interventions tout en offrant de meilleures conditions de travail aux agents communaux.

Un patrimoine communal modernisé au service des habitants

À travers ces différentes actions, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon réaffirme sa volonté de maintenir un patrimoine public de qualité, d'améliorer durablement son cadre de vie et d'adapter ses équipements aux enjeux énergétiques, climatiques et financiers de demain. Malgré les conséquences exceptionnelles du sinistre de grêle de 2026, la municipalité poursuivra sa stratégie d'investissement afin de garantir aux générations futures des équipements performants, accessibles et adaptés aux besoins de la population.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

80
bâtiments et installations municipaux

75 000 m²



1 375 000 €

de facture d'énergie



2 500
demandes d'interventions pour le CTM

6 600
heures
de travaux en régie

80 km
de voirie





950
Demandes d'interventions reçues par l'écoute citoyenne

ET VOIRIE

Attractivité et emploi

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend poursuivre une action proactive en faveur de l'emploi, du commerce de proximité et de l'attractivité de son territoire.

Bien que le développement économique relève principalement de la compétence de Saint-Étienne Métropole, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend poursuivre une action proactive en faveur de l'emploi, du commerce de proximité et de l'attractivité de son territoire.

Forte de sa position stratégique au sein du bassin ligérien, la commune poursuivra ses efforts pour favoriser l'activité économique, accompagner les entreprises, soutenir les commerçants, faciliter l'accès à l'emploi et renforcer l'animation du territoire. Cette ambition vise à répondre aux attentes des habitants, des salariés, et des entrepreneurs tout en contribuant au dynamisme local.

Soutenir le commerce de proximité et renforcer l'attractivité du centre-bourg

Le commerce de proximité constitue un élément essentiel de la qualité de vie et de l'attractivité d'une commune. La municipalité poursuivra en 2027 les actions engagées depuis le début du précédent mandat pour accompagner les commerçants dans leurs projets de développement, faciliter les reprises d'activités et encourager l'installation de nouvelles enseignes sur le territoire communal.

L'action du manager commerce mutualisé avec la commune de Saint-Just Saint-Rambert sera ainsi poursuivie afin d'accompagner les professionnels dans leurs démarches et de maintenir un lien permanent avec le tissu économique local.

La Ville continuera également à mettre à disposition des nouveaux commerçants le livret d'accueil, véritable guide pratique facilitant les démarches d'installation et l'accès aux différents dispositifs d'accompagnement existants.

Parallèlement, la collectivité poursuivra sa politique de lutte contre la vacance commerciale grâce aux outils mis en place ces dernières années, notamment la taxe sur les locaux commerciaux vacants, le recours éventuel au droit de préemption commerciale ainsi que les dispositifs permettant d'améliorer l'attractivité des cellules inoccupées.

Valoriser les espaces commerçants et embellir le cœur de ville

Afin de renforcer l'attractivité du centre-bourg et d'offrir un cadre toujours plus agréable aux habitants comme aux visiteurs, la municipalité engagera en 2027 une démarche de mise en valeur des rues commerçantes.

Une première concrétisation sera réalisée avec l'installation d'un habillage aérien au-dessus d'une rue commerçante du centre-bourg d'Andrézieux. Cet aménagement prendra la forme de voile d'ombrage décoratif permettant d'embellir l'espace public, de renforcer l'identité visuelle du centre-ville, et d'apporter davantage de confort aux usagers pendant les périodes de fortes chaleurs.

Cette opération s'inscrit dans une réflexion plus globale visant à renforcer l'animation des espaces commerçants tout en adaptant progressivement la ville aux enjeux climatiques.

Accompagner les entreprises et développer l'emploi local

La municipalité poursuivra son action aux côtés des entreprises du territoire afin de faciliter leur implantation, leur développement et leurs projets de recrutement.

Les partenariats engagés avec Saint-Étienne Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les différents acteurs économiques seront maintenus afin de répondre aux besoins des entreprises tout en favorisant l'emploi local.

Dans cette perspective, l'année 2027 marquera une étape importante avec la mise en service du Carrefour de l'Emploi dans les anciens locaux de la gendarmerie. Ce nouvel équipement regroupera plusieurs structures intervenant dans les domaines de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation. Sa proximité immédiate avec l'Espace Numérique Public permettra de proposer une offre de services cohérente et accessible à tous les publics.

Renforcer l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle

La Ville poursuivra ses actions de proximité en faveur de l'emploi grâce au relais emploi communal et au travail réalisé quotidiennement par son animatrice.

L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi sera maintenu afin de faciliter leur orientation vers les dispositifs existants, les offres d'emploi et les opportunités de formation.
Une attention particulière continuera d'être portée aux publics les plus éloignés de l'emploi, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur le territoire.

Les dispositifs favorisant la mise en relation avec les entreprises, les offres d'emplois saisonniers, l'apprentissage et les stages seront également reconduits.

Favoriser la découverte du monde professionnel pour les jeunes

La Ville poursuivra sa politique d'accueil de stagiaires au sein des services municipaux afin de permettre aux jeunes de découvrir les métiers de la fonction publique territoriale.

Les chantiers éducatifs réalisés en partenariat avec le Département de la Loire seront également poursuivis malgré les fortes contraintes budgétaires. Ces dispositifs permettent chaque année à des jeunes de vivre une première expérience professionnelle tout en participant à des actions utiles pour la collectivité.

Ils constituent un outil concret de sensibilisation au monde du travail et de découverte des exigences de la vie professionnelle.

Faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique

Depuis plusieurs années, la municipalité veille à favoriser l'accès des entreprises locales à la commande publique.
Cette politique sera poursuivie en 2027 grâce à l'allotissement des marchés de travaux lorsque cela est possible. Cette démarche permet aux entreprises de proximité de candidater plus facilement aux consultations lancées par la Ville tout en contribuant au maintien de l'activité économique locale.
Elle participe également à la réduction des déplacements et à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Faire vivre la commune grâce à une programmation événementielle attractive

L'attractivité d'une ville repose également sur sa capacité à proposer tout au long de l'année des animations fédératrices et des événements de qualité.

La municipalité poursuivra ainsi l'organisation des rendez-vous qui contribuent au rayonnement de la commune et au dynamisme de ses commerces.

Les festivités d'été continueront à proposer des animations culturelles, musicales, familiales et conviviales permettant aux habitants de se retrouver et d'animer les différents quartiers de la ville.
La manifestation Décembre Magique sera également reconduite. Devenue un rendez-vous incontournable pour les habitants, elle participe à l'attractivité du centre-ville pendant les fêtes de fin d'année, tout en soutenant l'activité des commerces de proximité et l'animation du cœur de ville.

Préserver un environnement fiscal attractif tout en garantissant la qualité des services publics

La municipalité poursuivra sa politique de gestion rigoureuse des finances communales afin de concilier maintien d'un service public de qualité, investissement au service du territoire et attractivité fiscale. Dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts et les incertitudes pesant sur les finances locales, une évolution mesurée de la fiscalité pourra être envisagée en 2027 afin de préserver les équilibres budgétaires de la collectivité. Toutefois, même dans cette hypothèse, les taux de fiscalité communale demeureraient parmi les plus modérés des communes de taille comparable du département, confortant ainsi l'attractivité résidentielle et économique d'Andrézieux-Bouthéon. Cette orientation traduit la volonté de la municipalité de maintenir un juste équilibre entre maîtrise de la pression fiscale, soutien au développement du territoire et pérennité de l'action publique locale.

Une stratégie globale au service du dynamisme communal

À travers le soutien au commerce de proximité, la création du Carrefour de l'Emploi, la valorisation du centre-bourg, l'accompagnement des entreprises et la poursuite d'une programmation événementielle ambitieuse, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon affirme sa volonté de renforcer durablement son attractivité. Cette stratégie contribue à conforter le rôle de la commune comme pôle économique majeur du territoire, créateur d'emplois, d'activités et d'opportunités pour ses habitants.



ATTRACTIVITÉ

401
cellules commerciales

8%
taux de vacance commerciale





10
parcs d'activités

1 627
établissements économiques recensés sur la commune



8
Pôles commerciaux

8 844
usagers de nos agences postales communales

13 000
Emplois sur la commune



ET EMPLOI

Tranquillité publique

La municipalité poursuit une politique pragmatique visant à prévenir les incivilités, lutter contre les atteintes aux biens et aux personnes et maintenir un cadre de vie serein pour l'ensemble des habitants.

Andrézieux-Bouthéon demeure une ville à taille humaine où la qualité du cadre de vie, la tranquillité publique et la sécurité des habitants constituent des priorités permanentes de l'action municipale.

Dans un contexte où les attentes des citoyens en matière de sécurité de proximité sont toujours plus fortes, la municipalité poursuit une politique pragmatique visant à prévenir les incivilités, lutter contre les atteintes aux biens et aux personnes et maintenir un cadre de vie serein pour l'ensemble des habitants.

Cette ambition repose sur une coopération étroite entre les services municipaux, la Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, les acteurs institutionnels et les habitants eux-mêmes.

Développement de la police de proximité et renforcement de la coopération avec la Gendarmerie Nationale

La Ville poursuivra en 2027 le développement des missions de sa Police Municipale afin de renforcer sa présence sur le terrain et sa proximité avec les habitants.

Les actions menées dans le cadre de la police de proximité seront consolidées grâce au maintien des patrouilles pédestres et à vélo qui permettent une meilleure connaissance du terrain, une relation directe avec la population et une intervention plus réactive face aux problématiques du quotidien.

La Brigade Verte, mise en place afin de lutter contre les incivilités portant atteinte au cadre de vie, poursuivra également son action aux côtés de la Police Municipale en associant prévention, sensibilisation et verbalisation lorsque cela s'avère nécessaire.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Gendarmerie Nationale, renforcé par la mise en service de la nouvelle caserne de gendarmerie réalisée en 2025 et la mise en place du raccordement de la vidéoprotection vers le groupement de la gendarmerie. La complémentarité entre les forces de sécurité nationales et communales permet de maintenir un haut niveau de

coordination opérationnelle au service de la tranquillité publique.

Une implication forte dans la prévention de la délinquance

La prévention demeure un axe essentiel de la politique municipale de sécurité.
À ce titre, la Ville poursuivra son implication au sein du Groupement Local de Prévention de la Délinquance, qui réunit les différents partenaires concernés par les problématiques de prévention, de sécurité et d'accompagnement des publics fragiles.
Cette coordination permet d'apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées sur le territoire tout en favorisant le partage d'informations et la mise en œuvre d'actions concertées.
La municipalité continuera également d'accorder une attention particulière à la prévention des comportements à risque auprès des jeunes et au traitement précoce des situations susceptibles de générer des troubles à la tranquillité publique.

Maintien du dispositif de rappel à l'ordre des mineurs

Dans la continuité des actions engagées ces dernières années, le dispositif de rappel à l'ordre sera maintenu en 2027.

Ce dispositif permet d'apporter une réponse éducative et rapide à certains comportements inadaptés de mineurs, notamment lorsqu'ils sont à l'origine d'incivilités, de dégradations de biens publics ou de troubles à la tranquillité publique.

Associant les familles et les jeunes concernés, cette démarche vise avant tout à responsabiliser les auteurs et à prévenir la réitération des comportements constatés tout en rappelant les règles indispensables au vivre-ensemble.

Poursuite de la modernisation et de l'entretien du dispositif de vidéoprotection

La sécurité dans l'espace public continuera de s'appuyer sur un dispositif de vidéoprotection particulièrement développé à l'échelle de la commune comptant plus de 130 caméras positionnées sur l'espace public et 70 caméras à l'intérieur d'équipements municipaux.

Après la modernisation complète du Centre de Supervision Urbain (CSU) réalisée il y a deux ans, la municipalité poursuivra ses efforts afin de maintenir la performance et la fiabilité de cet outil devenu essentiel pour la prévention, la sécurisation des espaces publics et l'aide aux enquêtes judiciaires.

Le programme de renouvellement des équipements se poursuivra en 2027 afin d'anticiper l'obsolescence de certains matériels.

La Ville poursuivra également l'utilisation de caméras mobiles permettant une adaptation plus souple du dispositif de surveillance en fonction des besoins ponctuels identifiés, des manifestations organisées sur le territoire ou de problématiques particulières nécessitant une attention renforcée.

Formation et professionnalisation des agents de Police Municipale

La qualité du service rendu aux habitants repose également sur les compétences des agents municipaux.

La Ville poursuivra donc son effort de formation continue des policiers municipaux afin de leur permettre d'adapter leurs pratiques à l'évolution de leurs missions, aux nouvelles réglementations et aux enjeux contemporains de sécurité.

Ces actions de professionnalisation visent à garantir un service efficace, réactif et

adapté aux attentes de la population tout en assurant les meilleures conditions d'intervention des agents.

Plan communal de sauvegarde et gestion des risques

Face aux risques majeurs susceptibles d'affecter le territoire, la municipalité poursuivra ses actions de préparation et d'anticipation dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Des exercices réguliers continueront d'être organisés afin de tester les procédures, d'améliorer la coordination des intervenants et de renforcer la capacité de réaction des services municipaux face à des situations exceptionnelles.

Cette démarche participe à la résilience du territoire et à la protection des populations en cas d'événement majeur.

Lutte contre les incivilités et respect du cadre de vie et application des nouveaux dispositifs de lutte contre les infractions aux règles d'urbanisme et les dépôts sauvages

La préservation du cadre de vie demeure une priorité forte de l'action municipale.
Les actions menées par la Brigade Verte et la Police Municipale pour lutter contre les dépôts sauvages, les déjections canines, les tags, les dégradations du mobilier urbain ou encore les occupations abusives de l'espace public seront poursuivies et sanctionnées.

Comme les années précédentes, toute dégradation constatée fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique. Par ailleurs, nous poursuivrons la mise en œuvre des dispositifs de rappel à la loi et de rappel à l'ordre pour les mineurs responsables de dégradations sur l'espace public et actionnerons les dispositifs d'amendes forfaitaires et d'astreinte administrative pour les dépôts sauvages et infractions au code de l'urbanisme. De même, les coûts engagés pour la remise en état des équipements ou espaces publics pourront être facturés aux auteurs identifiés des dégradations.

Cette politique vise à responsabiliser les contrevenants tout en préservant la qualité du cadre de vie dont bénéficie l'ensemble des habitants.

Sécurisation et amélioration du cadre de vie

Au-delà des seules questions de sécurité, la municipalité poursuivra ses actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la qualité de l'espace public et de la sécurité des déplacements.

Les investissements réalisés dans les voiries, les espaces publics, l'éclairage, les cheminements piétons, les abords des groupes scolaires et les aménagements urbains continueront à intégrer systématiquement les enjeux de sécurité et de prévention situationnelle.

Cette approche globale permet de concilier attractivité du territoire, qualité de vie et tranquillité publique, au bénéfice de l'ensemble des Andréziens-Bouthéonnais.


POLICE
MUNICIPALE
RF

TRANQUILLITÉ



25
structures représentées au sein du CLSPD

124
Caméras de vidéoprotection réparties sur

47
sites



1 200
interventions

785
verbalisations



4

rappels à l'ordre sur des mineurs identifiés dans le cadre d'incivilités avec mise en place de stages citoyens



7

dépôts de plainte effectués par la mairie

25 108 €

Facturés aux responsables d'incivilités

10

Agents de police municipale et brigade verte intervenant au quotidien en lien avec la gendarmerie

PUBLIQUE



Actions pour la jeunesse

La municipalité poursuit une démarche cohérente fondée sur l'accompagnement, la proximité et l'égalité des chances.

Une politique globale au service des familles, de l'enfance et de la jeunesse

Une ville d'avenir se définit par sa capacité à accompagner les enfants et les jeunes à chaque étape de leur parcours, depuis la petite enfance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte. À Andrézieux-Bouthéon, cette ambition se traduit par une politique volontariste visant à offrir des services de qualité aux familles, à favoriser l'épanouissement des enfants et des adolescents et à préparer les générations futures aux enjeux de demain.

À travers ses structures dédiées à la petite enfance, ses écoles, ses services périscolaires, ses actions éducatives et son engagement auprès des jeunes, la municipalité poursuit une démarche cohérente fondée sur l'accompagnement, la proximité et l'égalité des chances.

Accompagnement de la jeunesse et réponse à ses préoccupations

La jeunesse demeure une priorité de l'action municipale. Consciente des enjeux auxquels sont confrontés les jeunes générations, la Ville poursuivra en 2027 les actions engagées pour favoriser leur épanouissement, leur insertion sociale et leur implication dans la vie locale.

Le poste d'animatrice jeunesse, créé afin de renforcer l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes du territoire, sera maintenu. En lien avec les collèges, les lycées, les associations et les différents partenaires institutionnels, cette mission permettra de poursuivre le développement d'actions répondant aux attentes de la jeunesse dans des domaines aussi variés que la citoyenneté, la prévention, l'engagement, la culture, les loisirs ou encore l'orientation.

Par ailleurs, la collectivité continuera également à recevoir des stagiaires au sein de ses différents services et à participer aux chantiers éducatifs organisés en partenariat avec le Département de la Loire.

Maintien d'une offre adaptée en matière de petite enfance

L'accueil des jeunes enfants constitue une priorité forte de la politique municipale.

Autour de la crèche municipale L'Envol des Bambins, qui dispose de 42 berceaux, et du Relais Petite Enfance, la Ville poursuivra son

engagement afin de proposer aux familles un accompagnement de qualité répondant à la diversité de leurs besoins.

Afin de simplifier les démarches des parents et d'améliorer encore la coordination des différents modes d'accueil présents sur le territoire, un guichet unique petite enfance est développé au sein du Relais Petite Enfance. Ce dispositif permet aux familles d'obtenir une information centralisée et personnalisée sur les différentes solutions de garde disponibles et d'être accompagnées dans leurs démarches.
Les équipes poursuivront également leur travail d'accompagnement des jeunes enfants à travers des activités favorisant leur éveil, leur socialisation et leur développement.

Face aux enjeux liés au réchauffement climatique, les investissements réalisés ces dernières années seront pleinement valorisés. La climatisation des dortoirs de la crèche ainsi que l'aménagement d'une salle climatisée au Relais Petite Enfance permettent désormais d'offrir des conditions d'accueil mieux adaptées lors des épisodes de fortes chaleurs. Des aménagements extérieurs seront réalisés afin de développer des espaces ombragés qui participeront également à cette démarche d'adaptation aux évolutions climatiques.

Poursuite des efforts engagés pour l'amélioration et l'adaptation des écoles

Garantir des conditions d'apprentissage et d'accueil de qualité demeure une priorité municipale.

Après les importants travaux engagés ces dernières années dans les différents groupes scolaires de la commune, la Ville poursuivra en 2027 son programme d'entretien, de modernisation et d'adaptation de son patrimoine scolaire.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte des effets du changement climatique. Après les opérations de végétalisation déjà réalisées, des aménagements complémentaires seront progressivement déployés dans l'ensemble des groupes scolaires afin d'améliorer le confort des élèves et des équipes éducatives.

Création de zones ombragées, végétalisation des espaces extérieurs, ou encore déploiement de brasseurs d'air constitueront autant de leviers permettant d'adapter les établissements scolaires aux évolutions climatiques tout en améliorant le cadre de vie des enfants.

Maintien des activités périscolaires et parascolaires accessibles au plus grand nombre

Les temps périscolaires jouent un rôle essentiel dans le parcours éducatif des enfants et dans l'organisation quotidienne des familles.

La Ville poursuivra en 2027 les moyens consacrés à ces services afin de maintenir un accueil de qualité proposant des activités éducatives, sportives, culturelles et citoyennes adaptées aux différents âges.

L'organisation des études surveillées, encadrées par des personnels qualifiés, sera reconduite afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un temps de travail structuré après l'école, dans de bonnes conditions d'apprentissage et avec un accompagnement adapté.

La municipalité continuera également à appliquer une politique tarifaire particulièrement favorable aux familles afin de garantir l'accessibilité des services périscolaires au plus grand nombre.

Maintien d'une restauration scolaire accessible à tous

Dans un contexte marqué par l'augmentation du coût des denrées alimentaires, de l'énergie et des charges de fonctionnement, la Ville réaffirme sa volonté de préserver l'accessibilité de son service de restauration scolaire.

Les familles andréziennes-bouthéonnaises continueront de bénéficier de tarifs

attractifs en 2027. Cet engagement traduit la volonté municipale de garantir aux enfants l'accès à un service de restauration de qualité.

Poursuite du renouvellement des équipements pédagogiques

Comme chaque année, des crédits seront consacrés au renouvellement et à l'acquisition de matériel pédagogique dans les différents groupes scolaires.
Ces investissements permettront d'accompagner les évolutions des pratiques éducatives et de maintenir un environnement d'apprentissage moderne, stimulant et adapté aux besoins des élèves et des équipes enseignantes.

Poursuite du dispositif des Chèques Activités Jeunes

Le dispositif des Chèques Activités Jeunes sera reconduit en 2027.

Cette aide permet aux enfants et adolescents de la commune d'accéder plus facilement à la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs proposées par les associations et structures locales. Elle constitue un soutien concret aux familles tout en favorisant l'épanouissement des jeunes et leur participation à la vie locale.

Accompagnement à la citoyenneté à travers le Conseil Municipal des Enfants

Créé lors du précédent mandat, le Conseil Municipal des Enfants (CME) poursuivra ses actions auprès des élèves de CM1 et de CM2 des écoles de la commune.

Véritable outil d'apprentissage de la citoyenneté, cette instance permet aux jeunes élus de découvrir le fonctionnement de la vie publique locale, de formuler des propositions, de participer à des projets collectifs et de s'impliquer dans des actions au bénéfice de la population.

La municipalité continuera d'accompagner les projets portés par le CME et de favoriser les rencontres avec les institutions locales, départementales et nationales afin de conforter les enfants dans leur rôle de jeunes citoyens engagés.

À travers l'ensemble de ces actions, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon réaffirme sa volonté d'investir dans sa jeunesse et dans les familles, convaincue que la qualité des politiques conduites aujourd'hui constitue un investissement majeur pour l'avenir du territoire.



ACTIONS POUR

45%
de nos besoins de légumes couverts par notre potager municipal



1 396 heures
dédiées aux chantiers éducatifs



105
Enfants accueillis ai sein de la crèche « L'Envol des Bambins »

44
assistantes maternelles accueillies au sein du Relai Petite Enfance



1
Conseil Municipal des Enfants

2
Cours végétalisées



70 000
repas délivrés au sein des restaurants scolaires

1 042
élèves scolarisés dans l'une de nos 4 écoles publiques ou à l'école privée

LA JEUNESSE

Animation

En 2027, la municipalité poursuivra sa politique d'animation avec la volonté de proposer une programmation diversifiée, accessible et équilibrée sur l'ensemble du territoire communal.

Une politique d'animation au service du lien social et de l'attractivité de la commune

L'animation de la vie locale constitue un élément essentiel du bien-vivre à Andrézieux-Bouthéon et participe pleinement à l'identité de la commune. Grâce à l'implication des habitants, des bénévoles, des associations et des partenaires locaux, la Ville bénéficie d'un tissu événementiel particulièrement riche qui contribue à renforcer le lien social, la convivialité et l'attractivité du territoire.

En 2027, la municipalité poursuivra sa politique d'animation avec la volonté de proposer une programmation diversifiée, accessible et équilibrée sur l'ensemble du territoire communal. Cette démarche s'appuie sur une recherche permanente d'amélioration des manifestations existantes, tout en encourageant l'émergence de nouvelles initiatives répondant aux attentes des habitants.

Une programmation évènementielle accessible à tous les publics

La Ville veillera à proposer, tout au long de l'année, un programme d'animations et de manifestations destiné à l'ensemble des générations. Enfants, adolescents, familles, adultes et seniors devront pouvoir trouver dans la programmation municipale des événements correspondant à leurs attentes.

Cette politique se traduira par la reconduction des grands rendez-vous appréciés des habitants, mais également par l'organisation d'animations de proximité, dans les différents quartiers, favorisant les rencontres et les échanges.

L'objectif est de faire d'Andrézieux-Bouthéon une ville vivante et animée tout au long de l'année, où chaque habitant peut trouver des occasions de se divertir, de participer à la vie locale et de partager des moments conviviaux.

Réinterroger et faire évoluer les grands rendez-vous de la commune

La municipalité poursuivra sa démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa programmation événementielle. Les grands rendez-vous qui rythment la vie locale feront ainsi l'objet d'une réflexion régulière afin de s'adapter aux évolutions des attentes du public, aux nouveaux usages et aux contraintes organisationnelles.

Cette volonté d'optimisation permettra de conforter le succès des manifestations emblématiques de la commune, telles que la Fête de la Courge et des Saveurs d'Automne, les animations estivales, les festivités de fin d'année ou encore les manifestations organisées en partenariat avec les associations locales.

L'objectif est de préserver l'attractivité de ces événements tout en veillant à leur renouvellement et à leur adaptation aux attentes des habitants.

Une animation répartie sur l'ensemble des quartiers

Soucieuse d'assurer l'égalité d'accès aux animations pour tous les habitants, la Ville poursuivra sa politique de répartition géographique des manifestations sur l'ensemble du territoire communal.

Les différents quartiers de la commune, qu'il s'agisse du Centre-Bourg, de Bouthéon, de La Chapelle ou des autres secteurs résidentiels, seront concernés par l'organisation d'événements et d'animations tout au long de l'année.

Cette présence de proximité contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à la commune et favorise la participation du plus grand nombre à la vie locale.

Encourager les initiatives de proximité et les fêtes de quartier

La municipalité souhaite favoriser l'émergence et le développement d'animations de proximité portées par les habitants, les associations et les collectifs de quartier.

Dans cette perspective, les initiatives contribuant au renforcement du lien social et à la convivialité entre voisins continueront d'être accompagnées. Les fêtes de quartier, repas partagés, événements participatifs et autres manifestations locales constituent autant d'occasions de faire vivre les quartiers et de renforcer les relations entre habitants.

La Ville entend ainsi encourager toutes les démarches visant à créer du lien, à développer la participation citoyenne et à renforcer la convivialité dans les différents secteurs de la commune.

Un soutien renforcé aux manifestations et aux acteurs associatifs

Les associations demeurent des partenaires essentiels de l'animation locale. Grâce à leur dynamisme et à l'engagement de leurs bénévoles, elles contribuent largement à la richesse et à la diversité des événements proposés aux habitants.
En 2027, la municipalité poursuivra son accompagnement humain, technique, matériel et financier des associations organisatrices de manifestations. Cet engagement se traduira notamment par :

- la mise à disposition de salles, locaux et équipements municipaux ;
- l'appui logistique des services municipaux pour l'organisation des manifestations ;
- l'accompagnement administratif et réglementaire des porteurs de projets ;
- l'attribution de subventions adaptées aux actions conduites et à la situation des associations ;
- le soutien aux initiatives innovantes contribuant à l'animation et à l'attractivité de la commune.

Entretien des équipements dédiés à l'animation locale

Afin de permettre l'organisation d'événements dans des conditions optimales, la Ville poursuivra ses actions d'entretien, de modernisation et de remise à niveau des bâtiments, espaces publics et équipements utilisés dans le cadre des animations et manifestations.

Des crédits seront également mobilisés pour le renouvellement progressif du matériel nécessaire à l'organisation des événements municipaux et associatifs, garantissant ainsi un accueil de qualité pour les participants et les visiteurs.

Illuminations et festivités de fin d'année

Les fêtes de fin d'année continueront de constituer un temps fort de la programmation municipale et contribueront à l'attractivité commerciale et à l'animation du territoire.
Conformément à la démarche de sobriété énergétique engagée par la collectivité, les illuminations seront maintenues dans les secteurs les plus fréquentés de la commune tout en veillant à limiter leur impact énergétique. Cette approche permet de concilier maîtrise des consommations, qualité du cadre de vie et maintien de l'esprit festif apprécié des habitants.

Par ces différentes actions, la Ville réaffirme sa volonté de faire de l'animation locale un outil de rencontre, de partage et de cohésion au service de l'ensemble des Andréziens-Bouthéonnais.



ANIMATION

89
événements organisés
sur la commune



46 000
personnes
accueillies dans les
différentes
manifestations





25

Animations portées
par la ville



Culture

Dans un contexte budgétaire exigeant, la municipalité poursuivra en 2027 sa volonté de faire de la culture un bien commun accessible à tous, en privilégiant une offre culturelle de proximité, régulière et diversifiée tout au long de l'année.

Une politique culturelle ambitieuse au service de tous les habitants

Andrézieux-Bouthéon s'appuie sur un patrimoine culturel riche et diversifié qui constitue un levier essentiel de cohésion sociale, d'attractivité du territoire et d'épanouissement individuel. La municipalité développe ainsi une politique culturelle fondée sur l'accessibilité, la diversité des pratiques, la transmission des savoirs et la valorisation du patrimoine local.

Grâce à ses équipements culturels municipaux que sont le Château de Bouthéon, l'Aventure du Train, le Théâtre du Parc, labellisé *Scène conventionnée d'intérêt national pour la danse et les arts du mouvement*, le Conservatoire François Mazoyer et la Médiathèque municipale, la Ville dispose d'une offre culturelle complète permettant de répondre aux attentes d'un large public.

Dans un contexte budgétaire exigeant, la municipalité poursuivra en 2027 sa volonté de faire de la culture un bien commun accessible à tous, en privilégiant une offre culturelle de proximité, régulière et diversifiée tout au long de l'année.

Maintien de l'accessibilité à la culture pour tous

L'accès à la culture pour tous demeure une priorité de l'action municipale. En 2027, la Ville poursuivra une politique tarifaire adaptée permettant au plus grand nombre d'accéder aux spectacles, enseignements artistiques, expositions et animations proposés dans ses différents équipements culturels.

Le maintien de tarifs attractifs au Théâtre du Parc, au Conservatoire François Mazoyer et lors des différentes manifestations culturelles permettra de préserver l'accès de tous les publics à une offre culturelle de qualité.

La gratuité d'accès au Château de Bouthéon pour les habitants de la commune sera également reconduite. Cette mesure témoigne de la volonté municipale de permettre à chacun de s'approprier ce site emblématique, son patrimoine historique, son parc, ses expositions et les nombreuses animations

qui y sont proposées tout au long de l'année.

Par ailleurs, la municipalité poursuivra le développement d'actions culturelles « hors les murs », afin d'aller à la rencontre des habitants dans les différents quartiers et de faciliter l'accès à la culture pour les publics les plus éloignés des équipements traditionnels.

Renforcement des synergies entre les équipements culturels et les acteurs du territoire

La Ville poursuivra le développement des collaborations entre ses différents équipements culturels afin de favoriser les passerelles entre les disciplines artistiques, les publics et les projets.

Les partenariats engagés entre le Château de Bouthéon, l'Aventure du Train, le Théâtre du Parc, le Conservatoire François Mazoyer et la Médiathèque seront consolidés afin de proposer des actions transversales et une programmation toujours plus cohérente et complémentaire.

Cette dynamique reposera également sur le renforcement des liens avec les écoles, les collèges, les lycées, les structures petite enfance, les centres de loisirs, les résidences pour personnes âgées ainsi que les nombreuses associations locales. Ces collaborations permettent de développer des projets éducatifs, artistiques et patrimoniaux favorisant la découverte culturelle dès le plus jeune âge et le rapprochement des publics.

Dans la même logique, la municipalité souhaite poursuivre et développer les partenariats culturels engagés avec les établissements et structures culturelles de l'agglomération. Ces coopérations permettent de mutualiser les compétences, de favoriser la circulation des artistes et des œuvres, et d'enrichir l'offre culturelle proposée aux habitants d'Andrézieux-Bouthéon.

Valorisation de la Scène conventionnée d'intérêt national pour la danse et les arts du mouvement

L'obtention du label Scène conventionnée d'intérêt national pour la danse et les arts du mouvement constitue une reconnaissance majeure de la qualité du projet artistique porté par le Théâtre du Parc.

En 2027, la Ville poursuivra son engagement en faveur de la création chorégraphique et des arts du mouvement en développant une programmation ambitieuse, des actions de médiation et des projets de sensibilisation destinés à tous les publics.

La valorisation de ce label participe pleinement au rayonnement culturel de la commune à l'échelle départementale, régionale et nationale, tout en confortant la place du Théâtre du Parc comme équipement culturel de référence.

Développement de l'accès numérique à la médiathèque

La médiathèque municipale poursuivra sa modernisation afin de répondre aux nouvelles attentes des usagers et aux évolutions des pratiques culturelles.

En complément du renouvellement régulier de ses collections physiques, elle poursuivra le développement de son offre numérique en facilitant l'accès aux ressources dématérialisées, aux contenus multimédias, aux outils d'apprentissage et aux services en ligne.
Les animations, expositions, ateliers et actions de médiation continueront également à être développés afin de conforter le rôle de la médiathèque comme véritable lieu de vie culturelle et de partage intergénérationnel.

Une culture accessible dans tous les quartiers

Parce que la culture doit pouvoir être vécue au plus près des habitants, la

municipalité poursuivra sa démarche de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire communal.
À ce titre, la Fête de la Musique continuera d'être encouragée dans différents quartiers de la ville en mobilisant les associations, les écoles de musique, les artistes amateurs et les habitants. Cette manifestation populaire contribue à la convivialité, à la valorisation des talents locaux et au renforcement du lien social.
De manière plus générale, la Ville poursuivra sa volonté de « faire sortir les spectacles hors les murs » en proposant ponctuellement des représentations, animations ou interventions artistiques dans l'espace public, les établissements scolaires, les équipements municipaux ou encore les quartiers de la commune.

Des actions exceptionnelles autour du bicentenaire du chemin de fer continental

L'année 2027 sera marquée par la célébration du bicentenaire de la première ligne de chemin de fer continentale, événement majeur de l'histoire locale et nationale lié à l'identité d'Andrézieux-Bouthéon.

À cette occasion, l'ensemble des équipements culturels de la ville pourront proposer une programmation spécifique associant expositions, conférences, animations patrimoniales, actions pédagogiques, spectacles et événements grand public.

L'Aventure du Train, le Château de Bouthéon, la Médiathèque, le Théâtre du Parc ainsi que les établissements scolaires et les associations locales seront étroitement associés à cette mise en valeur de ce patrimoine historique. Ces manifestations contribueront à renforcer la connaissance de l'histoire locale tout en participant au rayonnement culturel et touristique de la commune.

Entretien et valorisation des équipements culturels municipaux

La qualité des équipements culturels constitue une condition essentielle au maintien d'une offre culturelle attractive.
La Ville poursuivra en 2027 les actions d'entretien, de conservation et d'amélioration de ses différents équipements culturels afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour les usagers, les artistes et les associations. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des effets du changement climatique dans le cadre de la réalisation des travaux d'entretien de ces équipements afin d'améliorer le confort des usagers.

Le Château de Bouthéon, patrimoine emblématique de la commune, fera l'objet d'une étude en 2027 dans la perspective de la réalisation sur le mandat de travaux de conservation de ce site.

Soutien aux acteurs culturels locaux

La vitalité culturelle d'Andrézieux-Bouthéon repose également sur un tissu associatif dynamique et engagé.

En 2027, la municipalité poursuivra son soutien aux associations culturelles à travers l'attribution de subventions adaptées, la mise à disposition d'équipements municipaux et l'accompagnement de leurs projets.

Cette politique traduit la volonté municipale de préserver la diversité culturelle, d'encourager les initiatives locales et de permettre au plus grand nombre de participer à la vie culturelle de la commune.



CULTURE

42
spectacles

70
Levers de rideau

7 139
entrées à l'Aventure du train

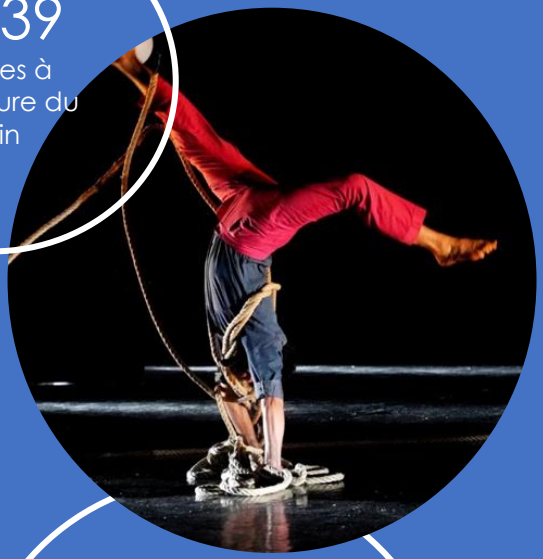

72 205
entrées au Château



11 638
spectateurs au Théâtre du Parc

3 411
scolaires

33 520
Livres imprimés

83 000
prêts



493
inscriptions au
Conservatoire

37
activités proposées
au Conservatoire





Sport

La municipalité réaffirme sa volonté de préserver une politique sportive ambitieuse, accessible à tous les âges et à tous les publics.

Une politique sportive au service de tous les publics

Forte de son histoire, de son environnement et de son identité, Andrézieux-Bouthéon entretient un lien profond et durable avec le sport, qui constitue bien plus qu'une simple pratique physique. Véritable facteur de cohésion sociale, d'éducation et de santé, le sport participe pleinement à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire. La politique municipale en faveur du sport repose ainsi sur des valeurs fortes de respect, de solidarité, de dépassement de soi, de vivre-ensemble et d'égalité d'accès aux pratiques sportives.

Dans un contexte financier marqué par la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement et par l'évolution des ressources des collectivités, la municipalité réaffirme sa volonté de préserver une politique sportive ambitieuse, accessible à tous les âges et à tous les publics.

Favoriser l'accès au sport dès le plus jeune âge

La Ville accorde une attention particulière à l'accès à la pratique sportive des enfants et des jeunes. Convaincue des bienfaits du sport sur le développement physique, social et éducatif des plus jeunes, elle poursuivra en 2027 les dispositifs qui permettent de découvrir et pratiquer une activité sportive tout au long de l'année.

Pendant les vacances scolaires, le dispositif Sports Vacances continuera de proposer aux jeunes Andréziens-Bouthéonnais des activités sportives variées et encadrées, favorisant la découverte de nouvelles disciplines, l'apprentissage des règles du vivre-ensemble et l'éveil à une pratique régulière.

De la même manière, l'École Municipale des Sports poursuivra son action les mercredis, permettant aux enfants de s'initier à différentes activités sportives tout au long de l'année dans des conditions adaptées à leur âge. Ce dispositif constitue souvent une première porte d'entrée vers une pratique associative durable au sein des clubs de la commune.

La municipalité continuera également à soutenir les interventions des associations sportives locales durant les temps périscolaires afin de renforcer les liens entre les jeunes, les clubs et les équipements municipaux.

Encourager le sport santé et le bien-vieillir

Parce que la pratique sportive contribue au maintien de l'autonomie, à la prévention des risques liés au vieillissement et au maintien du lien social, la Ville poursuivra son offre d'activités physiques adaptées aux personnes âgées de plus de 60 ans.

À travers les activités proposées notamment dans le cadre de la CASA, les seniors bénéficient d'un accompagnement favorisant une pratique régulière, sécurisée et adaptée à leurs capacités. Ces actions participent à l'amélioration de la qualité de vie, à la prévention des problématiques de santé et à la lutte contre l'isolement.

La municipalité veillera à maintenir une accessibilité tarifaire permettant au plus grand nombre de bénéficier de ces activités sportives et de bien-être.

Développer une pratique libre et accessible à tous

En complément des équipements dédiés aux associations sportives, la Ville a développé et entretient des espaces sportifs accessibles librement à l'ensemble des habitants.

Les Bords de Loire et le complexe sportif des Bullieux proposent ainsi des équipements de proximité favorisant la pratique autonome d'activités physiques et sportives. Les habitants peuvent notamment bénéficier de parcours de fitness et de gym douce en plein air, de terrains de beach-volley, de city stades, d'espaces multisports ainsi que d'un skate park aménagé sur les Bords de Loire.

Ces équipements, largement fréquentés par les familles, les jeunes et les sportifs amateurs, font l'objet d'un entretien régulier afin de garantir leur accessibilité, leur sécurité et leur qualité d'usage. Ils contribuent pleinement à l'objectif municipal de favoriser une pratique sportive libre, intergénérationnelle et de proximité.

Favoriser une pratique sportive inclusive

La municipalité porte une attention particulière à l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap. En lien avec les associations et les clubs sportifs du territoire, elle encourage le développement d'initiatives favorisant l'inclusion et la participation de tous aux activités sportives.

Cet engagement se traduit par un accompagnement des associations qui accueillent des pratiquants en situation de handicap et par la promotion des valeurs d'inclusion au sein du mouvement sportif local.

La Ville entend ainsi poursuivre le développement d'une offre sportive ouverte à chacun, quels que soient son âge, ses capacités physiques ou ses conditions de vie.

Maintenir un soutien fort au tissu associatif sportif

La richesse du tissu associatif sportif constitue l'une des forces d'Andrézieux-Bouthéon. Malgré un contexte budgétaire contraint et la hausse continue des coûts de fonctionnement, notamment liés aux fluides et à l'énergie, la municipalité poursuivra son soutien aux associations sportives.

Au-delà des aides financières accordées, la Ville assure la mise à disposition de nombreux équipements sportifs municipaux et prend en charge une part importante des coûts liés à leur entretien, leur maintenance et leurs consommations énergétiques. Ce soutien indirect représente un effort financier significatif qui permet aux clubs de poursuivre leurs activités dans des conditions favorables et de maintenir des tarifs accessibles à leurs adhérents.

Cette politique d'accompagnement s'inscrit également dans une logique de responsabilisation des utilisateurs, afin de garantir une gestion durable du patrimoine

communal et la préservation de la qualité des équipements mis à disposition.

Poursuivre la modernisation des équipements sportifs

La qualité des équipements sportifs constitue un enjeu majeur pour accompagner le dynamisme du mouvement sportif local. À ce titre, la Ville poursuivra en 2027 son programme d'entretien, de rénovation et de modernisation des installations sportives.

Une attention particulière sera portée aux travaux de remise en état des équipements touchés par l'épisode de grêle, notamment au Palais des Sports, afin de restaurer pleinement les conditions d'utilisation des installations concernées. Le devenir de l'espace Pierre DREVET et du Gymnase des Bullieux particulièrement impactés sera réinterrogé dans une perspective de rationalisation de l'utilisation des équipements sportifs.

Les équipements sportifs continueront également à bénéficier du programme pluriannuel de réhabilitation des toitures et de modernisation des chaufferies engagé sur l'ensemble du patrimoine communal. Ces investissements permettront d'améliorer le confort des usagers, de réduire les consommations énergétiques et de préserver durablement la qualité des bâtiments municipaux.

Enfin, comme chaque année, des crédits seront mobilisés pour assurer l'entretien courant et la conservation du patrimoine sportif communal, garantissant ainsi aux associations, aux scolaires et à l'ensemble des habitants des équipements performants, sécurisés et adaptés aux besoins du territoire.


2 3 4 5 6 7

SPORT

13
équipements sportifs couverts

9
équipements de plein-air

9 000
licenciés



39
associations sportives



369
enfants inscrits à Sports Vacances

7 000
visites au Centre de tir

10
clubs conventionnés

320
adhérents conventionnés



27 333
heures d'occupation
des installations
sportives



Analyse **rétrospective & prospectives**

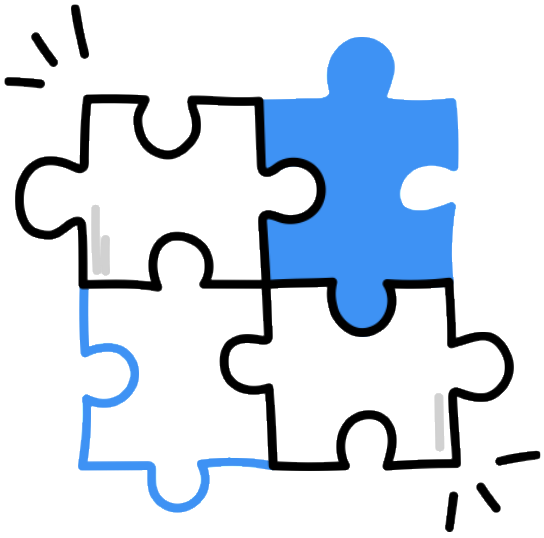

Un premier budget traduisant la volonté de maintenir un service public de proximité de qualité aux Andréziens-Bouthéonnais, la nécessité d'orienter massivement nos crédits vers la remise en état du patrimoine lourdement endommagé suite à l'orage de grêle du 16 juillet dernier et de poursuivre l'adaptation de la ville au changement climatique

Pour répondre à l'enjeu visant à garantir les équilibres budgétaires de la commune à court et moyen termes, mais aussi pour permettre de continuer à proposer le haut niveau de services et équipements au profit des associations et habitants de la commune qui caractérise Andrézieux-Bouthéon, l'équipe municipale propose des orientations responsables se traduisant par un effort partagé, supportable et juste de l'ensemble des contributeurs, passant par l'affirmation des objectifs financiers généraux que sont :

- L'adaptation de notre niveau d'investissement à nos capacités actuelles et projetées (estimation entre 4 et 5 millions annuels)
- Un recentrage progressif de l'activité et de la mobilisation des ressources municipales sur nos dépenses obligatoires et sur la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'équipe municipale
- Une réduction sensible des dépenses à caractère général pour toutes les lignes sur lesquelles nous pouvons agir dès 2027 et baisse structurelle du « train de vie » de la commune à travers un plan d'économies pluriannuel en cours d'élaboration, comportant des objectifs chiffrés sur le mandat en termes notamment de :
    - baisse d'effectifs
    - dépenses maximum de fonctionnement
- Le renforcement de la démarche visant à libérer des locaux et à céder tous les biens non indispensables
- La diminution de l'enveloppe budgétaire dédiée aux clubs et associations tout en conservant un niveau de soutien largement supérieur à « la norme »

- Une augmentation des taux des taxes foncières ne remettant pas en cause le caractère exceptionnellement faible de la pression fiscale sur les ménages et les entreprises Andréziens-Bouthéonnais

- Une réévaluation de manière juste et raisonnable des tarifs des services en ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous, et en renforçant l'écart entre Andréziens-Bouthéonnais et non-résidents

- La limitation du recours à l'emprunt

A travers ces mesures nécessaires, et même si la grêle est venue perturber fortement les orientations, l'équipe municipale entend malgré tout poser les jalons de son plan de mandat dès ce premier budget et ainsi réaffirmer sa volonté de gestion rigoureuse et responsable, tout en maintenant son ambition pour la commune à travers 4 axes qui guideront le mandat :

- Une ville qui vie et où il fait bon vivre
- Une ville pour tous et où chacun peut s'épanouir
- Une ville moderne qui compte et qui rayonne
- Une ville responsable et tournée vers l'avenir

Les orientations proposées pour le budget 2027 visent donc à permettre de :

- Maintenir une offre de services de proximité variés utiles à la vie quotidienne des Andréziens-Bouthéonnais et nécessaires pour les plus fragiles

- Maintenir des installations et équipements adaptés aux pratiques et usages des Andréziens-Bouthéonnais et largement supérieurs à ce qui est proposé par les autres communes

- Confirmer notre soutien aux clubs et associations à un niveau inégalé par rapport aux communes de la strate et des strates supérieures, que ce soit par l'octroi de subventions et/ou la mise à disposition de locaux et le prêt de matériels

- Garantir aux Andréziens-Bouthéonnais un accès privilégié à de nombreux services et activités : restauration scolaire, périscolaire, portage de repas, offre culturelle, activités sportives, animations… grâce à des tarifs parmi les plus bas du département

- Veiller à maintenir un faible niveau de pression fiscale pour les contribuables grâce à des taux d'imposition restant parmi les plus bas du département pour les communes de plus de 5 000 habitants

- Maintenir un niveau d'investissement particulièrement élevé pour une commune de cette taille bien que la grande majorité des crédits d'investissement 2027 soient fléchés sur la remise en état de notre patrimoine suite à la grêle, des crédits seront néanmoins mobilisés pour poursuivre les opérations engagées, accélérer les actions visant à adapter la ville au changement climatique et réaliser les études nécessaires à la mise en œuvre de divers projets structurants,

- Poursuivre une gestion responsable et rigoureuse visant à préserver les équilibres budgétaires futurs par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de notre dette et en adaptant notre niveau d'investissement à nos capacités

La construction du budget de la ville d'Andrézieux-Bouthéon est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute significative. Cette volonté sera affirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2027 malgré le contexte politique et économique actuel.

Les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes et se traduisent notamment sur l'évolution de la capacité d'autofinancement brute qui est impactée à la baisse depuis 2022.

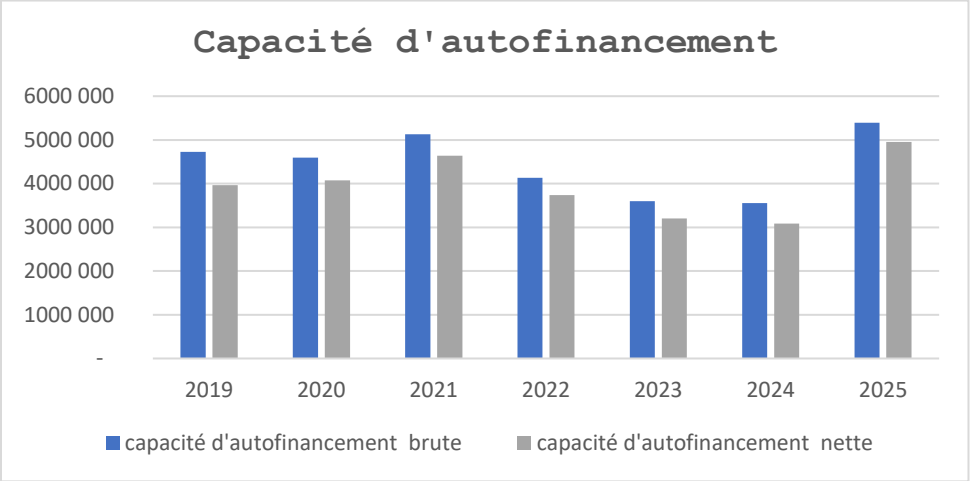

A noter - Si la capacité d'autofinancement de la commune a connu une progression particulièrement marquée en 2025, elle résulte toutefois d'un élément exceptionnel lié à la perception de compensations de recettes fiscales issues d'une opération de régularisation concernant des opérateurs économiques. Cette ressource non récurrente a eu un effet ponctuel et significatif sur les équilibres financiers de l'exercice. En conséquence, ce niveau de capacité d'autofinancement ne saurait être considéré comme représentatif de la trajectoire financière habituelle de la collectivité. Pour l'exercice 2026, la capacité d'autofinancement devrait ainsi retrouver un niveau davantage conforme aux tendances observées depuis 2022, caractérisées par une érosion progressive des marges de manœuvre financières sous l'effet de la hausse des charges et des contraintes pesant sur les budgets locaux.

Fonctionnement

L'analyse rétrospective de la situation financière de la commune constitue un préalable indispensable à la définition des orientations budgétaires et à l'évaluation des marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour conduire ses politiques publiques. Elle permet d'apprécier les équilibres financiers construits au fil des exercices, d'identifier les évolutions marquantes des principaux postes de dépenses et de recettes, et d'éclairer les perspectives budgétaires à court et moyen termes.

Dans un souci de transparence et d'objectivité, cette analyse s'appuie notamment sur les données issues du dernier rapport de valorisation financière et fiscale établi par les services de la Direction Générale des Finances Publiques au titre de l'exercice 2025 (cf. annexe 1). Ce document constitue un outil de référence permettant de compléter et de mettre en perspective les indicateurs financiers présentés dans le cadre du présent rapport.

L'examen des principaux ratios financiers met en évidence une situation qui demeure globalement saine et favorable au regard de la moyenne des collectivités comparables et de l'historique de la commune. Toutefois, cette solidité financière tend à s'éroder progressivement sous l'effet conjugué d'un contexte économique durablement inflationniste, de l'augmentation des charges supportées par les collectivités territoriales et des différentes mesures nationales impactant leurs ressources ou générant de nouvelles contraintes budgétaires. Dans ce contexte, l'analyse des résultats des exercices passés permet d'apprécier avec précision les capacités financières de la commune et d'éclairer les choix proposés dans le cadre du présent Rapport d'Orientations Budgétaires 2027.

Recettes–

Fiscalité ménages

Comparatif des taux observés sur les communes géographiquement proches d'Andrézieux-Bouthéon
(sur année 2026 en %)

Commune	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
SAINT-ETIENNE	44,68	48,62
LA RICAMARIE	43,41	47,60
FRAISSES	43,31	49,07
SAINT-GENEST-LERPT	43,30	41,71
RIORGES	41,70	64,99
ROCHE-LA-MOLIERE	41,14	45,64
SORBIERS	39,98	55,87
SURY-LE-COMTAL	39,96	41,02
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	39,89	52,58
MABLY	39,69	57,56
RIVE-DE-GIER	39,67	73,29
SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	39,32	39,71
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	39,11	43,88
SAINT-CHAMOND	39,09	49,33
LA TALAUDIERE	38,94	54,87
FIRMINY	38,84	31,80
ROANNE	38,67	49,61
LE COTEAU	38,51	53,19
MONTBRISON	37,43	34,54
VILLARS	36,65	48,88
BONSON	36,20	54,26
L'HORME	35,50	47,49
SAINT-HEAND	35,25	34,82
L ETRAT	34,50	32,47
MONTROND-LES-BAINS	34,14	34,33
PELUSSIN	34,09	34,61
PANISSIERES	33,28	39,44
VEAUCHE	33,25	29,41
RENAISON	33,13	49,90
LA FOUILLOUSE	32,32	33,45
CHAMBOEUF	31,30	31,70
SAINT-GALMIER	31,04	20,57
FEURS	30,34	39,46
ANDREZIEUX-BOUTHEON	30,09	30,02

L'analyse comparative des taux d'imposition met en évidence que la commune applique actuellement un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties parmi les plus faibles de sa strate démographique.

Cette situation traduit la volonté constante de la municipalité de maintenir une faible pression fiscale sur les ménages et les entreprises afin notamment de préserver l'attractivité et le dynamisme de la commune et le pouvoir d'achat des contribuables tout en assurant un service public de qualité.

Toutefois, dans un contexte marqué par une progression soutenue des charges de fonctionnement liée à une inflation, des exigences réglementaires croissantes ainsi qu'une incertitude persistante sur l'évolution des concours financiers de l'État, les marges de manœuvre financières des collectivités territoriales tendent à se réduire.

Dès lors, si la maîtrise des dépenses demeure une priorité de gestion, le maintien du niveau et de la qualité des services rendus à la population, ainsi que la préservation d'une capacité d'investissement permettant de répondre aux besoins d'entretien du patrimoine communal, pourraient conduire la collectivité à envisager une évolution de sa fiscalité.

Évolution des bases appliquées pour la détermination de la taxe foncière

	Taxe Foncière Propriétés Bâties **Bases**	**Taxe Foncière Propriétés non Bâties Bases**
2021	**22 046 567**	**141 929**
2022	**23 445 000**	**163 700**
2023	**25 235 604**	**177 379**
2024	**26 557 293**	**170 597**
2025	**28 394 933**	**158 033**
2026 prévisionnelles	**30 100 000**	**168 200**

Recettes

Dotations forfaitaires (aides de l'État)

Dotation Globale de Fonctionnement perçue par les collectivités et prélèvements ponctionnés par l'Etat sur les recettes fiscales.

Libellé de la commune	2025	2026	DGF 2026 par habitant
Le Chambon-Feugerolles	2 706 150 €	2 673 254 €	217 €
Saint-Etienne	32 416 522 €	32 489 136 €	188 €
Firminy	3 156 651 €	3 116 017 €	182 €
Saint-Chamond	6 116 635 €	6 128 796 €	172 €
Roche la Molière	1 318 337 €	1 307 113 €	133 €
Montbrison	1 792 876 €	1 798 712 €	112 €
Saint-Genest-Lerpt	631 301 €	627 819 €	102 €
Saint-Just-Saint-Rambert	1 461 959 €	1 480 087 €	95 €
Saint-Marcellin-en-Forez	306 399 €	308 464 €	61 €
Villars	400 154 €	332 905 €	43 €
Sorbiers	360 206 €	325 774 €	40 €
Veauche	202 648 €	104 429 €	12 €
Saint-Priest-en-Jarez	- 11 873 €	0 €	0 €
Saint-Galmier	- 49 727 €	0 €	0 €
Andrézieux-Bouthéon	- 418 741 €	- 196 914 €	- 19 €

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon ne perçoit plus de ressource au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). De plus à cette absence de recettes s'ajoute également une contribution nette de la collectivité aux mécanismes nationaux de péréquation et de redressement des finances publiques. Ainsi, depuis 2018, la commune est soumise à un prélèvement annuel d'environ 197 000 €, alors qu'elle bénéficiait auparavant d'un versement de l'État. À ce titre, Andrézieux-Bouthéon demeure aujourd'hui la seule commune de sa strate démographique ainsi que la seule commune du département de la Loire concernée par ce prélèvement.

Par ailleurs, en 2025, la Ville a été assujettie au Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO), instauré afin de financer certaines mesures de soutien aux collectivités. Sur un prélèvement départemental total de 310 472 € réparti entre sept communes ligériennes, la contribution de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon s'est élevée à 221 800 €, soit plus de 70 % du montant global prélevé dans le département.

Si le DLICO n'a pas été reconduit en 2026, le projet de loi de finances pour 2027 prévoit la création d'un nouveau mécanisme dénommé « Contribution Progressive des Collectivités à l'Effort Budgétaire » (CPEB). Selon les modalités actuellement envisagées, ce prélèvement pourrait atteindre jusqu'à 3 % des recettes réelles de fonctionnement 2024 de la collectivité, le montant est estimé à 700 000 €.

Une telle contribution représente une charge particulièrement significative pour le budget communal. À titre d'illustration, son montant équivaut au coût annuel d'environ onze emplois à temps complet. Dans un contexte marqué par de fortes tensions sur les finances locales, cette nouvelle ponction viendra réduire d'autant les marges de manœuvre de la collectivité pour financer les services publics et poursuivre son programme d'investissement.

Nature des recettes par année d'exercice	Contribution d'Andrézieux Bouthéon au redressement des finances publiques	Contribution d'Andrézieux Bouthéon DILICO - CPEB	Dotations de l'État perçues par Andrézieux-Bouthéon
2016	0	0	181 081
2017	0	0	160 667
2018	196 941	0	174 605
2019	196 941	0	183 779
2020	196 941	0	188 258
2021	196 941	0	95 665
2022	196 941	0	0
2023	196 941	0	14 369
2024	196 941	0	0
2025	196 941	221 800	0
2026	196 941	0	0
2027 (prévision)	197 000	700 000	0

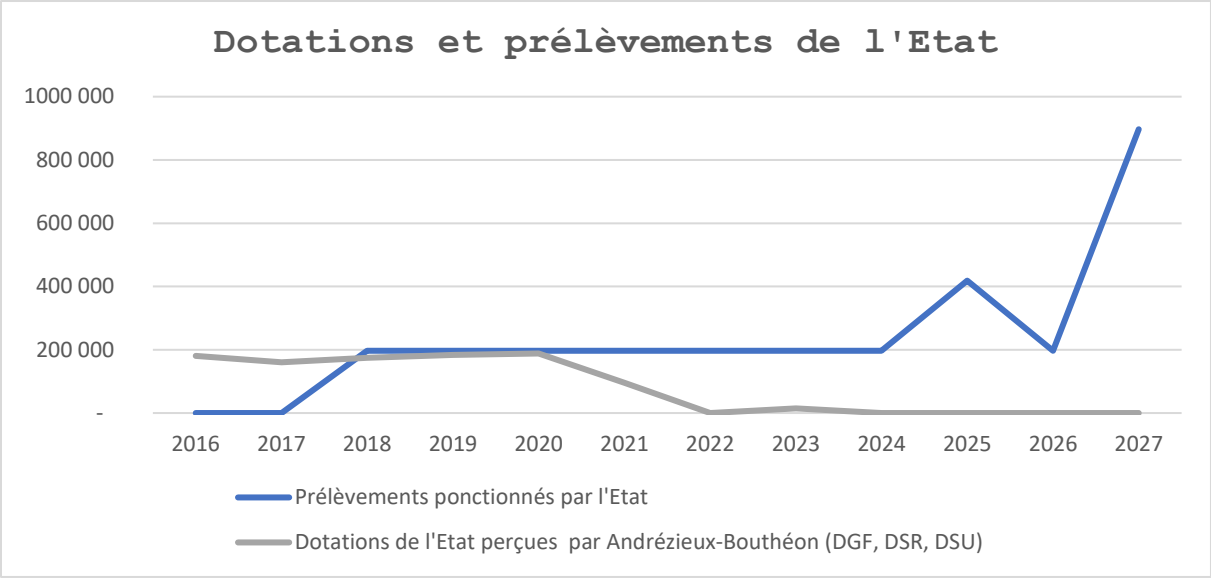
Dotations et prélèvements de l'Etat
1000 000
800 000
600 000
400 000
200 000
-
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
Prélèvements ponctionnés par l'Etat
Dotations de l'Etat perçues par Andrézieux-Bouthéon (DGF, DSR, DSU)

Recettes –

Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par Saint-Etienne Métropole

Évolution observée de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Attribution de Compensation	10 903 178	10 974 618	11 019 798	11 019 798	11 006 132	11 006 000
Dotation de Solidarité Communautaire	334 761	334 761	334 761	334 761	334 761	334 761
Retenue sur attribution de compensation (1)	0	0	0	0	34 250	34 250

Les concours financiers versés par **Saint-Étienne Métropole**, au titre de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), sont demeurés globalement stables jusqu'en 2026.
En effet, dans le cadre de la politique de solidarité territoriale mise en œuvre par la Métropole, et conformément au pacte financier et fiscal adopté pour la période 2021-2026, les modalités de répartition des ressources communautaires ont permis de fixer les montants reversés aux communes membres au titre de l'AC et de la DSC, avec pour objectif de réduire les écarts de charges et de ressources entre les territoires.

À la suite du renouvellement des assemblées délibérantes intervenu en 2026, les élus métropolitains seront amenés à définir un nouveau pacte financier pour la durée du mandat. Dans un contexte marqué par les efforts de redressement des finances publiques et les contributions susceptibles d'être demandées aux collectivités territoriales, les orientations qui seront retenues pourraient avoir une incidence sur l'évolution des concours financiers versés par la Métropole aux communes membres. À ce jour, aucune information ne permet toutefois d'apprécier précisément les évolutions qui pourraient être décidées. Dans ces conditions, et par mesure de prudence, les prévisions inscrites au titre du Budget Primitif 2027 reposent sur la reconduction des montants perçus au cours des exercices précédents.

1- Dans le cadre des travaux de réalisation d'un cheminement en mode actif avenue Hélène BOUCHER conduit par SEM, la ville d'Andrézieux-Bouthéon apporte un soutien financier à hauteur de 685 000 €. Ce financement est lissé sur une durée de 20 ans par ponction sur le montant de l'attribution de compensation reversée à la ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Dépenses-

Voir l'annexe 1 présentant l'évolution des dépenses.

Dépenses à caractère général

Au niveau national, les charges à caractère général des collectivités locales de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services…) pourraient poursuivre leur décélération amorcée en 2025 (+1.7% après + 2.4%), après la forte période de crise inflationniste observée sur 2022-2024. Cela s'explique notamment par un dynamique de sobriété, mais aussi par des effets prix sur le début de l'année 2026, bien que contrastés. On observe notamment à la mi-année que les prix à la consommation de l'électricité étaient orientés à la baisse par rapport à l'année précédente (en revanche, les prix ont rebondi sur un an en août 2026), et ceux de l'alimentaire, en croissance modérée, bien qu'elle s'accélère en août et septembre. En revanche l'incertitude pèse sur la progression des prix des produits pétroliers, en hausse de 20.7% sur un an en juillet et de 28.7% en août.

Dans ce contexte, et afin de **préserver une capacité d'autofinancement suffisante malgré le faible dynamisme des recettes communales et les incertitudes pesant sur les finances locales, la municipalité a retenu une orientation forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi, la lettre de cadrage budgétaire fixe un objectif de réduction de 7 % des dépenses à caractère général par rapport au niveau constaté au compte financier unique 2025, hors dépenses contraintes et incompressibles telles que les énergies, les assurances ou encore les contrats de maintenance.**

Les actions de rationalisation engagées depuis de nombreuses années ayant déjà permis de mobiliser une grande partie des leviers d'économie, les marges de manœuvre disponibles se réduisent progressivement. Dans ce contexte, la vigilance demeure particulièrement forte sur les dépenses énergétiques, dont le poids dans les charges générales de la collectivité reste important, tant en raison du niveau élevé des consommations nécessaires au fonctionnement des équipements municipaux que de l'impact des coûts de l'énergie sur de nombreux autres achats et prestations.

Au-delà des baisses de dépenses indispensables opérées dès le budget 2027, l'équipe municipale entend engager un plan pluriannuel d'économies structurelles en recentrant son activité et en adaptant son train de vie au nouvel environnement qui s'impose à la commune d'Andrézieux-Bouthéon comme à toutes les collectivités.

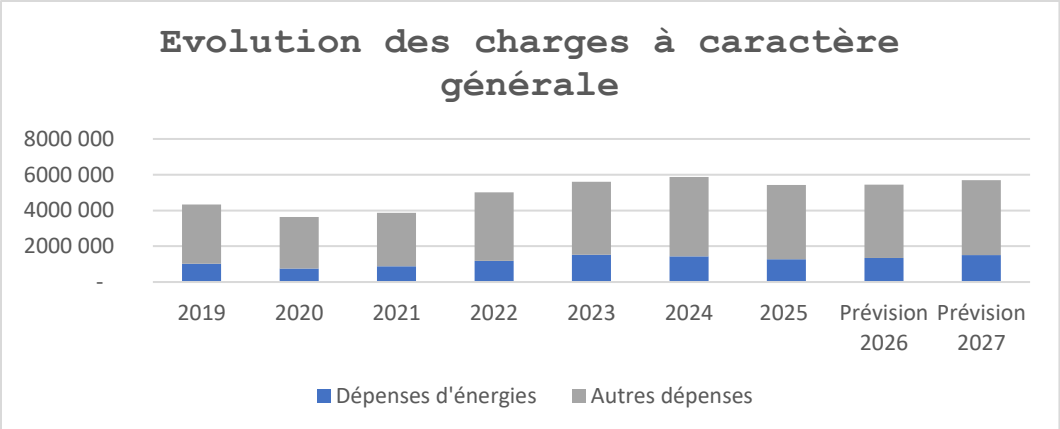

Dotations et participations

Le soutien au tissu associatif dans un contexte de contrainte budgétaire renforcée

Pour l'exercice 2027, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a fait évoluer les modalités d'instruction des demandes de subventions afin de mieux prendre en compte à la fois le contexte économique général et la situation particulière de chaque association. Cette démarche vise à garantir une utilisation optimale des ressources communales tout en préservant la richesse et le dynamisme du tissu associatif local.

Malgré les fortes contraintes pesant sur les finances communales, la municipalité réaffirme sa volonté de soutenir activement les associations qui contribuent à l'animation du territoire et à la qualité de vie des Andréziens-Bouthéonnais. Ce soutien ne se limite pas aux seules aides financières et se traduit également par la mise à disposition gratuite de nombreux équipements, salles et installations municipales ainsi que par la prise en charge des dépenses de fonctionnement associées, telles que les fluides, les assurances, la maintenance ou les opérations d'entretien. A ce titre le soutien apporté par la collectivité aux associations augmente mécaniquement chaque année du fait de la hausse continue des charges liées aux fluides, à la maintenance, aux contrats d'assurance et à l'entretien des installations.

Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée à l'utilisation des locaux et équipements municipaux. Afin de favoriser une gestion responsable de ce patrimoine collectif, la collectivité entend renforcer l'application des règles d'usage et recourir plus systématiquement à la facturation des comportements générant des surcoûts évitables, tels que les oublis d'extinction de l'éclairage, les dépassements répétés des créneaux horaires autorisés.

Pour 2027, les niveaux de subvention qui seront proposés au vote du Conseil municipal feront l'objet d'une réévaluation tenant compte des contraintes budgétaires supportées par la collectivité. Le niveau de soutien communal demeure particulièrement élevé au regard des pratiques observées au sein des communes de même strate démographique et des autres collectivités ligériennes. La lettre de cadrage budgétaire fixe un objectif de réduction de l'enveloppe globale des subventions de 7 %.

Cet objectif s'inscrit dans une démarche de responsabilité partagée. De la même manière que les services municipaux sont appelés à participer à l'effort collectif de maîtrise des dépenses, il apparaît légitime que les associations contribuent également, dans une mesure adaptée à leur situation, à l'équilibre du budget communal 2027.

Il est par ailleurs rappelé que la commune apporte une aide substantielle à de nombreux clubs et associations à travers les aides en nature : mise à disposition de locaux et installations, prêt de matériel… Conformément à la démarche entreprise depuis maintenant plusieurs années, cette aide fait l'objet d'une valorisation, permettant d'apprécier le niveau réel du soutien municipal apporté aux structures associatives tout au long de l'année.

La répartition des crédits entre les différentes structures continuera toutefois d'être appréciée de manière individualisée afin de tenir compte des spécificités de chaque association. Plusieurs critères seront notamment pris en considération : la part d'adhérents résidant à Andrézieux-Bouthéon, la valeur des équipements et locaux municipaux mis à disposition, la nature et l'importance des manifestations et actions organisées au bénéfice de la population, ainsi que la situation financière et le niveau de trésorerie de chaque structure.

Dans ce contexte, la Ville entend préserver un niveau d'accompagnement élevé du monde associatif tout en veillant à assurer un partage équilibré des efforts nécessaires au maintien de la trajectoire financière de la collectivité.

Effectifs et masse salariale

Structure des effectifs

Données issues du Rapport Social Unique 2025

La ville d'Andrézieux-Bouthéon comptait 244 agents employés au 31 décembre 2025 décomposés en :
189 fonctionnaires
47 contractuels permanents, dont 8 contractuels permanents en CDI
5 contractuels non permanents

Caractéristiques des agents permanents

Répartition des agents par catégorie :

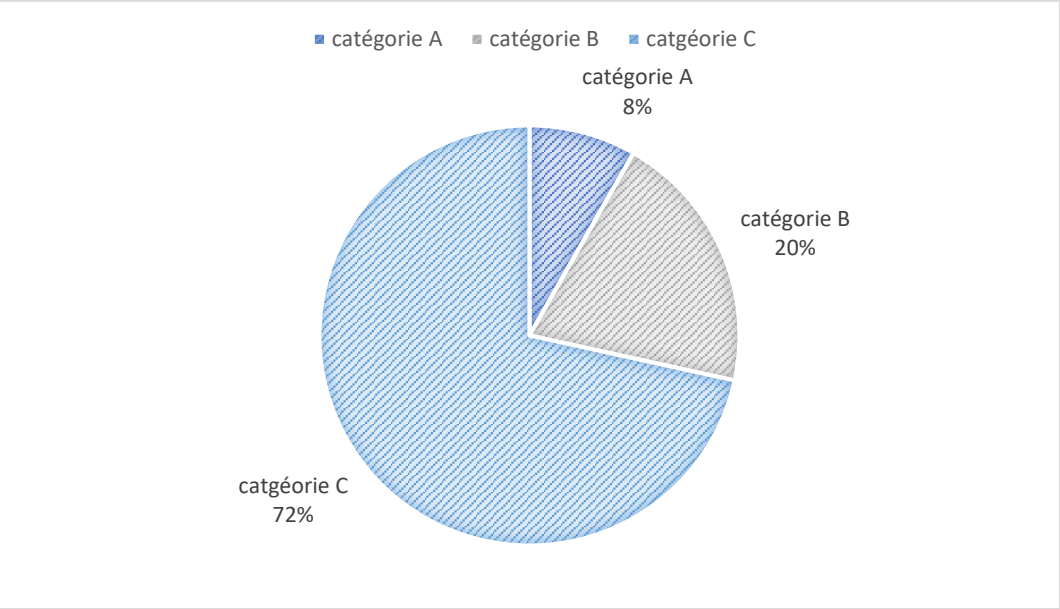

Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	15%	22%
Technique	52%	45%	50%
Culturelle	8%	32%	13%
Médico-sociale	8%	4%	7%
Police	3%		3%
Animation	5%	4%	5%

Répartition des agents par genre et par statut :

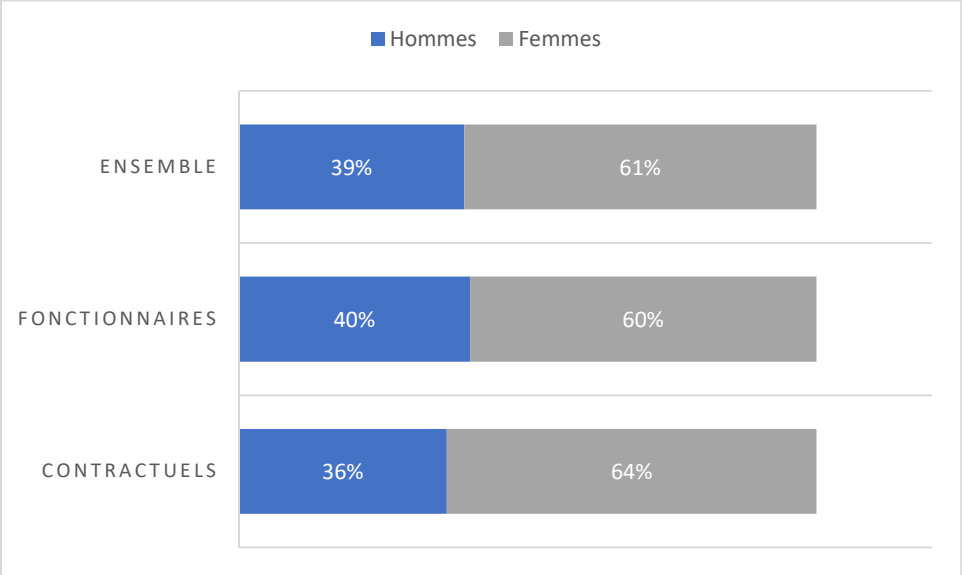

L'âge moyen dans la collectivité s'élevait à 47 ans en 2025

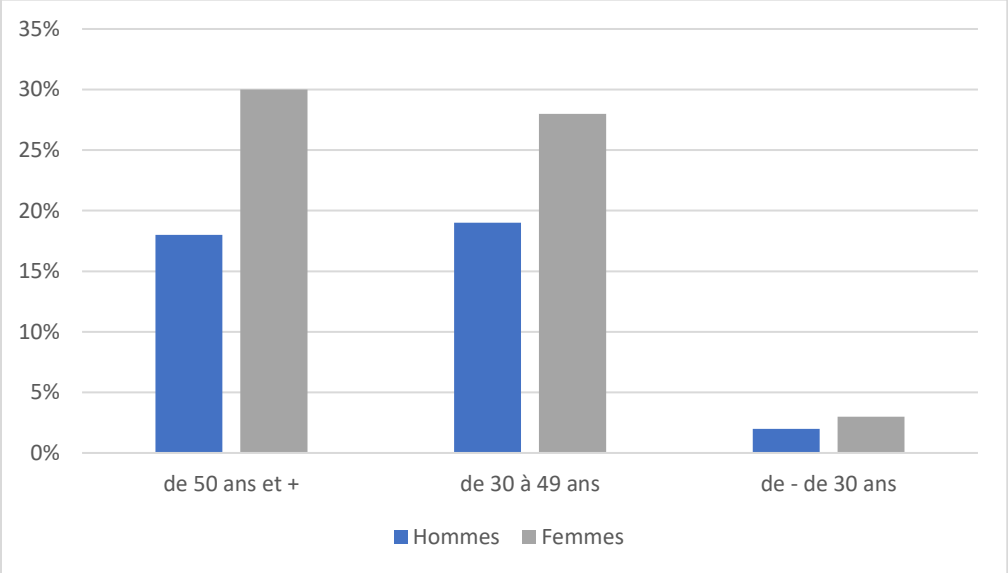

Charges de personnel

Les dépenses de personnel des collectivités locales ont intégré en 2026, une hausse du taux de cotisation à la CNRACL, ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires.

Globalement, l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel dans la collectivité depuis 2020 est la suivante :

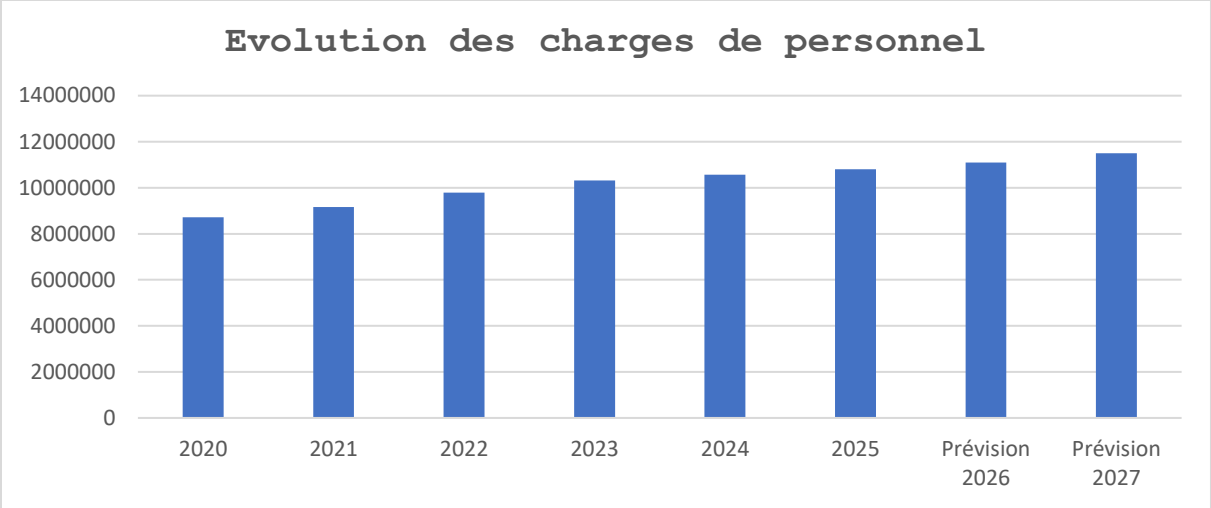

La décomposition des éléments de rémunération pour l'année 2025 est la suivante :

- Rémunérations annuelles brutes – emplois permanents : 5 722 716 €
- Primes et indemnités versées : 1 431 821 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire : 56 450 €
- Supplément familial de traitement : 51 845 €
- Charges sur les salaires : 3 386 750 €

Les prospectives 2027 imposent à la commune, dans un premier temps, de prévoir une stabilité des effectifs communaux, pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui sera impactée par :

- la prise en compte du GVT (évolution normale des carrières),
- les augmentations du SMIC qui pourront intervenir compte tenu de l'inflation,
- l'augmentation de 3 points des cotisations retraite CNRACL annoncée au 1er janvier 2027.

Ainsi, nos analyses prospectives pour l'année à venir nous conduisent à envisager une augmentation estimée à environ 400 000 € (soit l'équivalent de 9 postes à temps complet qui ne pourront pas être recrutés) par rapport au budget primitif 2026.

Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel est mise en œuvre depuis maintenant plusieurs années et sera poursuivie pour permettre de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement, sans dégradation du niveau de service rendu aux Andréziens-Bouthéonnais.

La prise en compte de l'augmentation de 3 points des cotisations retraite pour 2027 mais aussi annoncée pour 2028 et diverses mesures au niveau national étant de nature à impacter lourdement nos dépenses en la matière sans que nous ayons de capacités d'actions, il est d'autant plus important de maîtriser ce poste de dépenses et ajuster nos effectifs à nos besoins réels.

Dans ce cadre, la maitrise de nos dépenses à caractère général et de nos dépenses de fonctionnement compressibles constatée depuis plusieurs années se traduit par une dégradation mécanique du ratio masse salariale / dépenses réelles de fonctionnement. La part de notre masse salariale en valeur nous conduit à engager, comme pour nos autres dépenses de fonctionnement, une démarche visant à établir un plan d'économies structurelles pluriannuel. A travers ce plan en cours d'élaboration, la commune entend recentrer son activité et donc le déploiement de ses ressources autour de ses compétences obligatoires et des priorités du plan de mandat.

Dans cette optique, diverses actions sont mises en place :

- analyse systématique des besoins à chaque fin de contrat, départ en retraite ou départ par mutation de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement, d'une réorganisation ;

- lutte contre l'absentéisme par les mesures de prévention relatives aux gestes et postures, à la prévention des risques professionnels, à l'analyse des accidents mais aussi des contrôles médicaux ponctuels par des médecins agréés au domicile, le tout en étroite collaboration avec le service de médecine du travail ;

- analyse systématique des besoins de remplacement des agents absents, y compris lors de longues maladies ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement) ;

- développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.

État de la dette

La dette de la ville d'Andrézieux-Bouthéon se situe à un niveau particulièrement bas par rapport aux communes de la même strate. L'encours de la dette par habitant au 31 décembre 2025 était de 289 € contre 602 € en moyenne sur le département et 798 € au niveau national. Le taux moyen de la dette de la ville est de 0.84 %.

La dette de la ville est parfaitement sécurisée puisque l'intégralité des emprunts souscrits comporte un risque nul ou très faible selon la charte de bonne conduite dite « Gissler ».

La dette de la ville compte 4 emprunts composés comme suit :

Organisme Prêteur	Date de réalisation	Date de fin	Montant initial	Index	Niveau de taux Au 1/11/2026	Capital Restant Dû au 31/12/2026	Charte Gissler
CAISSE D'EPARGNE	25/02/2017	25/02/2030	1 729 160	Fixe	0.550	410 049.66	1A
CAISSE D'EPARGNE	25/02/2019	25/02/2034	2 000 000	Livret A	1.72	833 333.40	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/09/2023	15/09/2032	650 000	Fixe	0.00	361 111.12	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/09/2024	16/09/2032	850 000	Fixe	0.00	531 250.00	1A
			5 229 160			**2 135 477.18**	

La durée de vie résiduelle de la dette sera de 5 ans et 8 mois au 31 décembre 2026. L'évolution de l'encours de la dette ainsi que la répartition taux fixe, taux variable est illustrée dans le graphique suivant :

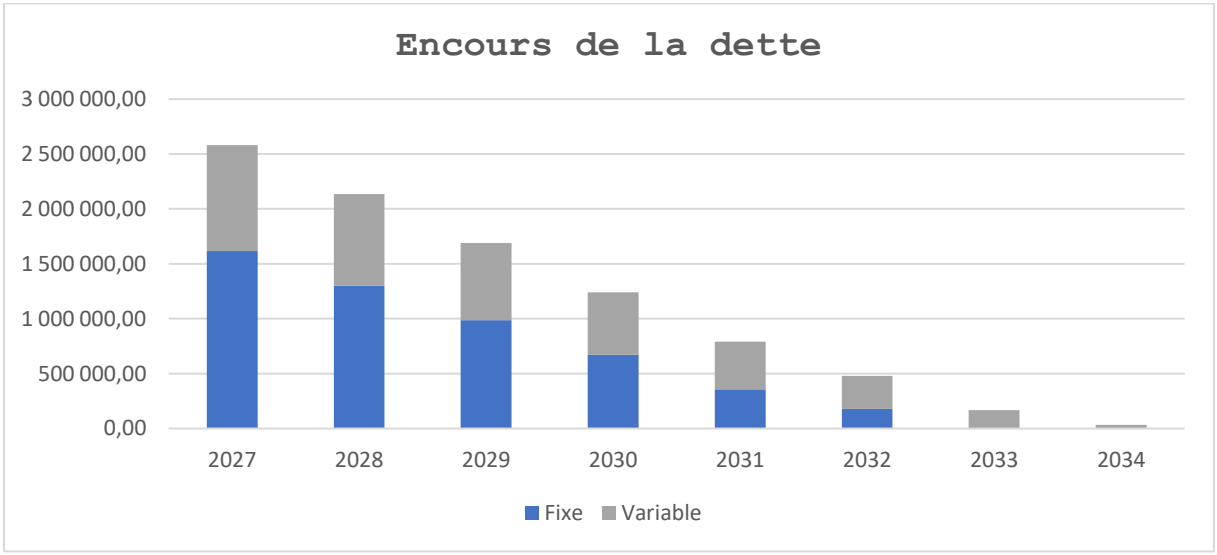

Investissement

Au regard de l'évolution de l'investissement de la commune observé sur les années précédentes (voir annexe 1), mais aussi :

- de l'obligation de réhabiliter les équipements endommagés par le sinistre de grêle subi le 16 juillet dernier ;
- de la nécessité de répondre aux besoins récurrents d'entretien, de mise aux normes de divers bâtiments communaux et équipements ;
- de la volonté d'impulser une nouvelle dynamique par de nouveaux projets conformément aux engagements pris dans le cadre de la dernière campagne électorale ;
- de la nécessité d'accélérer l'adaptation de la ville et de ses bâtiments au changement climatique ;

Il ressort que nos dépenses d'investissement annuel pour 2027 devraient se situer à :
5 500 000 € maximum au titre des dépenses d'équipements y compris la valorisation des travaux effectués par nos services (régie) pour un volume annuel estimé à 350 000 € ;

Par ailleurs, le remboursement annuel du capital de notre dette s'élèverait en 2027 à 447 000 €.

Au total, nos dépenses d'investissement pour l'année 2027 seraient de l'ordre de 6 000 000 €.

Le financement de cette somme serait assuré par :

- Le FCTVA pour un montant de 750 000 € ;
- La taxe d'aménagement et recettes d'équipements pour 200 000 € ;
- Des subventions pour un montant de 165 000 € ;
- Notre autofinancement pour 2 900 000 € ;
- Un emprunt d'équilibre pour 1 985 000 €

Budgets annexes

Budget Parc des Forges

Pour mémoire, le projet d'aménagement du site Barriol-Dallière concerne un tènement d'environ 2.3 ha, mais pour envisager une reconversion audacieuse et ambitieuse la collectivité a souhaité initialement prendre en compte le secteur dans sa globalité où de nombreux bâtiments, des espaces publics et privés animent le quartier : l'emprise de l'étude a donc été portée dans un premier temps à un périmètre plus large d'environ 9 ha.

Le projet de développement de Barriol-Dallière est structuré autour de 3 éléments clés :

- **Proposer un projet intégré à son environnement et répondant aux besoins des Andréziens-Bouthéonnais.** Les enjeux principaux sont la reconnexion au reste de la ville et notamment l'amélioration du lien entre ce secteur et le centre bourg avec des usages diversifiés et complémentaires. De la même manière, le projet doit être connecté avec le parc CASA et offrir une ouverture nouvelle sur le fleuve Loire.

- **Intégrer les contraintes liées à l'histoire du site et tenir compte du risque inondation pour mieux répondre aux enjeux environnementaux.**

- **Etablir un projet d'aménagement échelonné dans le temps compatible avec les capacités financières de la commune**

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'opération, la Ville a retenu le recours à une concession d'aménagement. À ce titre, un traité de concession a été confié à la SPL Cap Métropole en 2024 pour une durée de neuf ans, soit jusqu'en 2032.

Sur la base d'un scénario haut, le coût global prévisionnel de l'opération avait été estimé à 18,254 M€ HT, dont une participation de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon évaluée à 13,555 M€ HT au terme de l'opération.

Conformément à la clause de revoyure prévue dans ce traité de concession en 2026 le projet a fait l'objet d'une réévaluation à l'issue des élections municipales. Cette analyse a conduit à un redimensionnement de l'opération, recentrée sur les secteurs du Parc des Forges et du parc CASA, avec un niveau d'ambition adapté aux priorités définies par la collectivité. Le coût prévisionnel de cette opération est aujourd'hui ramené à 9.294 M€ HT, dont une participation de la ville évaluée à 6.878 M€ HT au terme de l'opération.





Les grandes orientations privilégiées pour l'année 2027 et les années à venir sont désormais :

- Engagement des études opérationnelles préalables à la première tranche de travaux consacrée au réaménagement du parc CASA ;
- Finalisation de la cession du Forum et accompagnement du projet immobilier retenu à l'issue de la consultation en cours ;
- Poursuite de la réalisation d'aménagements transitoires complémentaires pouvant tendre vers des aménagements définitifs ;
- Neutralisation du projet sur la zone "Parc des Forges" et traitement de problématiques liées à une source de pollution non identifiée préalablement ;
- Engagement de l'aménagement du tènement correspondant à l'ancien « bâtiment vestiaires" (îlot B).







Budget Gendarmerie des Terrasses

La ville d'Andrézieux-Bouthéon s'était engagée dès 2010 dans le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie. L'opération conduisant à la réalisation de cet équipement a été confiée à NOVIM dans le cadre de la convention publique d'aménagement conclue pour la ZAC des Terrasses. Cet équipement achevé il a été acheté par la ville en 2025 pour être ensuite loué par les services de gendarmerie.

Dans le but d'individualiser cette opération et pour permettre de retracer précisément :

- la prise en charge financière par la Commune et l'équilibre de l'opération
- les moyens de financement de l'opération et l'application d'une fiscalité adaptée, le Conseil Municipal a procédé à la création d'un budget annexe « Gendarmerie des Terrasses ».

Le budget 2027 retracera principalement en recettes le loyer versé par l'Etat pour la location de cette gendarmerie, soit 350 000 € HT et en dépenses les charges liées à l'emprunt souscrit pour le financement de cette acquisition.

La dette de ce budget annexe est composée d'un seul emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Organisme Prêteur	Date de réalisation	Durée	Montant initial	Index	Niveau de taux	Capital Restant Dû au 31/12/2026
LA BANQUE POSTALE	23/12/2024	26 ans et 10 mois	5 200 000	Fixe	3.25	4 820 242 €

Il est rappelé que la charge de l'emprunt contracté par la commune pour la mise en œuvre de ce projet est compensée par les loyers perçus pour l'occupation de la gendarmerie.



Conclusion

Le budget 2027 s'inscrira dans un environnement particulièrement contraint et incertain pour les collectivités locales.

La dégradation continue des finances publiques nationales se traduit par de fortes incertitudes pesant sur l'évolution des concours financiers de l'État et par le développement de prélèvements confiscatoires, tels que prévus dans le PLF 2027.

Parallèlement, la progression durable des charges supportées par les collectivités ainsi que les conséquences liées au dérèglement climatique constituent autant de facteurs qui limitent aujourd'hui les capacités d'action des communes.

À ces contraintes structurelles s'ajoutent les conséquences de l'épisode de grêle exceptionnel qui a frappé notre commune le 16 juillet 2026 et dont les répercussions techniques, opérationnelles et financières vont impacter l'action municipale sur plusieurs exercices.

Dans ce contexte, la collectivité est conduite à réinterroger certaines priorités et à adapter le rythme de mise en œuvre de plusieurs opérations structurantes afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Pour autant, ces contraintes ne remettent pas en cause l'ambition portée par l'équipe municipale pour le mandat 2026-2032. Le budget 2027 constituera en effet la première déclinaison opérationnelle du projet validé sans ambiguïté par les Andréziens-Bouthéonnais. Il traduira la volonté de poursuivre le développement raisonné et équilibré de notre ville autour des quatre axes qui structurent l'action municipale : préserver une ville où il fait bon vivre, renforcer la proximité et la qualité du service public, soutenir l'attractivité et le rayonnement du territoire, tout en préparant la ville de demain dans une logique de responsabilité et de durabilité.

Ainsi, malgré un contexte financier particulièrement tendu, la municipalité continuera à investir pour répondre aux besoins du quotidien, maintenir un haut niveau de services publics, accompagner les associations, soutenir les familles, favoriser l'épanouissement de la jeunesse, veiller sur les aînés, améliorer le cadre de vie et poursuivre les actions nécessaires à l'adaptation de la ville aux défis climatiques.

Cette ambition ne pourra toutefois être atteinte qu'à travers la poursuite d'une gestion rigoureuse des deniers publics, l'optimisation permanente des organisations et la recherche systématique d'efficience dans l'action publique. Plus que jamais, chaque euro dépensé devra répondre à une utilité concrète pour les Andréziens-Bouthéonnais et contribuer à renforcer la qualité du service rendu. Plus que jamais, il s'agira en 2027 de concilier gestion responsable du présent et construction de la ville de demain.

ANDREZIEUX-BOUTHEON l'envol

Direction générale des services – Ville d'Andrézieux-Bouthéon.
Conception : service communication, 2026. Crédits photos : ville d'Andrézieux-Bouthéon, iconographie : Istock. Imprimé par nos soins.